

L'école Lockquell

144, COTE D'ABRAHAM, QUEBEC

Nous publions ci-dessous quelques-unes des épreuves qui ont été données à l'examen qui a été fait dernièrement à notre école.

Ce qui suit n'est pas une réclame à outrance, mais notre but est de faire connaître un peu le programme d'enseignement suivi à cette école. Nous donnons aussi les noms des élèves qui ont le mieux réussi.

Nous profitons de cette circonstance pour offrir nos remerciements et nos souhaits de bonne et heureuse année aux parents qui ont bien voulu nous confier le soin de l'éducation de leurs enfants. Nous les assurons qu'ils peuvent toujours compter sur notre entier dévouement.

Anglais. Lettre à corriger :

Quebec, October, 4th 1905.

Dear Sir,
We were sorry to find on receipt of your of the 31st inst. that you had occasion again to find fault with the good lady furnish. Some parcels forwarded to your where done so by inadvertence. We should be sorry to lose your custom and also grieved to here you had suffered any pecuniary loss.

We are perfectly willing to agree to such a reduction in price as you, in your integrity, think fairly just. We remain Sir,
Your obediently
M. CHARRIER.

TENUE DES LIVRES

BALANCE SHEET

	Dr.	Cr.	Losses.	Gains.	Resour.	Liabilités
Merchant's name.....	\$ 550 00	\$ 6800 00				
Cash.....	5880 75	3506 80			2373 95	
Merchandise.....	3230 50	2780 25	\$ 75 25		375 00	Inventory
Shipt D. Caron.....	875 40	925 30		\$ 49 90		
Consign. Fortier.....	15 40	120 01			\$ 104 60	
J. E. Morin.....	127 75	1895 30			1767 55	
J. E. Thibodeau.....	575 34	327 82			247 48	
Miller & Lockwell.....	1930 80	2500 00			569 18	
Shipt D. Madore.....	2570 00	1904 72	665 28			
Expense.....	530 00		330 00		200 00	Inventory
Commission.....	10 00	59 60			49 60	
Storage.....	750 00	322 20	427 80		22 40	
Discount.....	75 35	28 40	46 95			
Interest.....	2777 82	1940 27			837 55	
Faguy, L. & Frère.....						
L'Heureux & Gauvin.....	3333 97	100 00			3233 97	
	\$23233 06	\$73233 06	\$1545 28	\$ 121 90	\$7267 95	\$2441 33
Merchant's net loss			\$1545 28	\$1545 28		
Merchant's net credit.....		6250 00				
Merchant's net loss		1423 38				
Merchant's present worth.....					4826 62	
					\$7267 95	\$7267 95

Les huit élèves dont les noms suivent ont le mieux réussi sur toutes les branches du concours :
A. Renaud, L. Lockwell, A. Boivin, G. Hamel, R. Brochu, E. Trudel, M. Charrier, J. Bolduc.

FRANÇAIS.—A. Renaud, A. Boivin, J. B. Jobin, L. Lockwell, A. Robitaille, E. Trudel, M. Charrier, G. Hamel, E. Lamontagne, Jos. Turcotte, O. Lamontagne.

ANGLAIS.—G. Hamel, M. Charrier, E. Trudel, A. Renaud, Louis Lockwell, A. Boivin, R. Brochu, J. B. Jobin, A. Robitaille, G. Plamondon, A. Langlois, J. Turcotte.

ÉCRITURE.—G. Hamel, Jos. Bolduc, J. Babin, L. Lockwell, E. Trudel, M. Charrier, W. Martel, A. Robitaille, S. Cloutier, L. Gignac, E. Lamontagne, L. Côté, A. Bergevin, R. Brochu, A. Ballarçon.

ARITHMÉTIQUE.—J. Ancill, L. Gignac, J. Brochu, O. Lamontagne, J. Turcotte, E. Lamontagne, A. Renaud, A. Boivin, J. B. Jobin, L. Lockwell, A. Ballarçon, L. P. Lapointe, R. Brochu, G. Plamondon, A. Bergevin, W. Martel, L. Côté, A. Bergevin.

A. LOCKQUELL, Professeur.

Service extra le soir sur le Q. R. L. & P. Co.

Pour l'avantage des personnes qui désirent passer la soirée à la campagne le jour de l'An et le jour des Fêtes, nos trains spéciaux circuleront le 31 décembre, lundi le 1er janvier, samedi et dimanche, les 6 et 7 janvier, le soir, entre Québec et Ste-Anne de Beauport. Départ de Québec à 7 heures, p. m., pour Ste-Anne. Pour le retour, le train à Ste-Anne à 10 heures, p. m., arrivant à toutes les stations allant et revenant et arrivera à Québec à 11 heures, p. m.

25 p. c. de réduction, à du prix Jeudi, à 8 heures, commencera notre grande vente de jouets à 25 p. c. de réduction. C'est-à-dire ¼ du prix. Donc en foule Jeudi.
FAGUY, LEPINAY & FRÈRE,

Français. Dictée à corriger :

La Boulangerie

Le boulanger a reçu la farine et il la mélange dans un coffre qu'il appelle le pétrin, avec de l'eau et du sel pour en faire de la pâte qu'il pétrit et brasse ce temps là, un grand feu de pain et de levain, c'est-à-dire de pâte fermentée provenant d'une opération précédente, et il la façonne en pain. La pâte abandonnée à elle-même se gonfle, se soulève et se creusent d'une mirade de petits trous qui la font ressembler à une éponge. Pendant ce temps là, un grand feu de pain et de levain brûle dans le four et en chauffe fortement les parois.

Arithmétique :

Donner le montant de la facture suivante, moins les escomptes :

10 lbs pes 30 vgs à 19 cts moins ¼ p.c.
18 pes 25 vgs à 30 cts moins ¼ p.c.
27 pes 32 vgs à 19 cts moins ¼ p.c.
16 pes 30 vgs à 25 cts moins ¼ p.c.
18 pes 15 vgs à 35 cts moins ¼ p.c.
25 pes 40 vgs à 10 cts moins 25 p.c.

20-20 élèves demandant à leur professeurs une remise de 5 p. c. sur \$5 qui sont le prix d'un mois d'école pour chacun. Le professeur leur accorde le 5 p. c. demandé à la condition qu'ils en dépensent 8 p. c. à l'achat de bonnes plumes.

Avec ces escomptes réunis, combien pourront-ils acheter des plumes à 10 cts la douzaine ?
80—Acheté un char d'avoine, 60,000 livres à 90 ¼ cts. On veut faire un profit de \$125 sur ce char. Combien faudra-t-il vendre une poche de 56 livres de cette avoine ?

Nouvelles de Montréal

Le département en loi de l'Hôtel-de-ville.—Maisons de jeu vidées.—La chambre des compensations.—Mutation de propriété.—L'enquête des étudiants.

(Dépêche spéciale)

Montréal, 29.—Le conseil de ville a adopté, hier, le rapport de la commission des finances réorganisant le département en loi de l'Hôtel-de-ville.

—Deux maisons de jeu ont été vidées hier, rue Université. Quatorze personnes ont été arrêtées.

—La chambre des compensations Montréal (Montreal Clearing House) a tenu hier, sa dernière assemblée hebdomadaire. Elle annonce que le montant total des opérations des banques de Montréal durant l'année 1905 sera de \$3,300,000 ; c'est une augmentation de \$300,000 sur l'an dernier.

—La propriété sise à l'angle de la rue St-Jacques et de la rue Dollard, appartenant à la succession Tiffin, a été vendue à M. R. Wilson Smith, au prix de \$100,000, soit environ \$20 le pied.

—Le Dr Osler, professeur de médecine à l'Université d'Oxford, est à Montréal.

—Un nommé Ferdinand Jubinville, de St-Henri, a été arrêté, ce matin, pour avoir menacé de mort son rival Ovide Lagacé. Il a tiré sur Lagacé un coup de revolver, mais a manqué son coup.

—L'enquête des étudiants accusés de personnalisation s'est terminée ce matin. Décision le 16 janvier.

Nouvelles d'Ottawa

Les décorés.—La remise des insignes.

—M. Rotschild et le gouvernement.

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 29.—La cérémonie de la remise des insignes à sir Henry M. Pellat, au général Lake, au docteur Doughty et au docteur Saunders, des ordres qui leur ont été conférés par le roi, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, aura lieu au lever de Son Excellence le gouverneur-général, comte Grey, le premier de l'An nouveau.

On a fixé au premier février, la date du vote dans le comté Prince, de la Prince-Edouard, sur le rappel de la loi Scott, qui devra être suivi d'une législation plus stricte.

Le gouvernement a répondu à la demande formulée par M. Rotschild, au sujet de conditions spéciales pour l'établissement au Canada de 200 immigrants. Le gouvernement déclare que les lois ayant trait à l'établissement des immigrants ont surtout en vue de favoriser l'agriculture et que ces lois mettent le gouvernement dans l'impossibilité d'accorder des conditions de faveur à qui que ce soit, étant de ces lois sur les immigrants étant de les favoriser tous au même titre.

Incendie desastueux

(Dépêche spéciale)

Ruckingham, 29.—Le feu a détruit, cette nuit, l'hôtel Crystal et endommagé les établissements voisins. Dommages, \$10,000.

Les médecins acceptent Herpicide

Parce que sa formule leur est soumise

Alexander, McMillan, M. D., de Lansing, Mich., écrit :

Dans trois cas différents, j'ai essayé Herpicide, contre les pellicules et le résultat a été tout ce qu'il y a de plus satisfaisant. Herpicide est préparé d'après un principe tout à fait nouveau et qui veut que les pellicules et la chute des cheveux soient causées par des microbes qui infestent les bulbes des cheveux. Herpicide est la seule préparation qui tue ces microbes et en les détruisant les cheveux croissent abondamment.

Vendu par les principaux pharmaciens. Envoyez 10 cts en timbres pour un échantillon à The Herpicide Coy, Détroit Mich.

W. BRUNET & CIE, agents spéciaux pour Québec, 139 rue St-Joseph.

CALENDRIERS RECUS

De M. Arthur Lavigne un très joli calendrier au dessin artistique du de Fraserville, calendrier reproduisant un tableau d'Arthur J. Easley, intitulé "Hélmatis".

—De M. Jos. Côté, calendrier St-Louis annonçant le fameux cigare de ce nom.

—De Jules Cloutier & Son, de la rue St-Joachim une carte qui aurait besoin d'être habillée.

—De J. Giguère, plombier, couvreurs, Joli calendrier représentant l'heure du bain.

—De Verret et Cie, carrossiers, calendrier représentant un attelage du dernier goût.

—De C. W. Lindsay, une carte artistique d'un chic parfait.

—De la maison E. Dubé et Fils, dernier chic.

A TRAVERS LAPROVINCE

M. l'abbé J. Bernier, de Cacouna, qui était allé suivre un traitement au sanatorium de Trois-Rivières, nous est revenu assez bien rétabli.

—Mme Filteau, épouse de M. Filteau, cultivateur de Laurier, comté de Lotbinière, est morte subitement hier d'une attaque de la maladie du coeur. La défunte était âgée de 57 ans.

—Un enfant de 3 ans de M. Amédée Tremblay, de l'Anse St-Jean, est tombé dans un seau rempli d'eau bouillante. Le pauvre petit est mort des suites de brûlures atroces.

—Une ligne télégraphique vient d'être posée le long de la rivière Ste-Marguerite, reliant Tadoussac avec Chicoutimi par le nord de la rivière Saguenay.

—M. le curé Pagé, de St-Charles de Bellechasse, a énergiquement dénoncé du haut de la chaire, dimanche dernier, la fabrication illicite et vente de boissons sans licence dans la paroisse. Il a parlé des malheurs sans nombre auxquels s'exposent, ceux qui font un abus des liqueurs fortes et particulièrement des boissons frelatées ; il a ajouté qu'il ferait tout en son pouvoir pour enrayer le flot montant de l'alcoolisme.

—La manufacture de laine, de la Bale St-Paul, propriété de MM. Sibley et Gray, faillit, ainsi que le droits que les dits faillis avaient sur une propriété à l'île-aux-Goudres, ont été vendus le 23 courant par le curateur M. J. O. Paré. La manufacture de laine a été adjugée à M. R. Forget pour le prix de \$8,100,00, avec une lot de laine brute et les droits sur les propriétés de l'île-aux-Coudres pour le prix de \$1,820 à M. Elol Poiron.

—Le steamer "Amelia," qui a remplacé le vapeur "Lunenbourg," qui a fait naufrage le 4 de ce mois, vient de faire son dernier voyage aux îles de la Madeleine. Les îles n'auront plus de maille avant l'ouverture de la navigation aux printemps.

Les îles de la Madeleine ont été bien éprouvées cet automne une goélette chargée de marchandises a fait naufrage, perdant deux membres de son équipage et toute sa cargaison. Huit jours plus tard le "Lunenbourg" fut jeter les mâles et un cargo-général pour les habitants des îles, est allé se jeter à la même place.

UNE VALSE

Une très jolie valse "Guttrande de Roses" par Roméo Poisson, vient d'être éditée par M. A. Lavigne, de cette ville. Elle est dédiée à Lady Sibley Gray. Les connaisseurs en art beaucoup d'éloges, et il n'y a pas de doute que les musiciens, spécialement les jeunes musiciens, s'empresseront de l'ajouter à leur collection. Elle est en vente chez l'éditeur M. Lavigne.

ACCIDENT FATAL

Un jeune homme tué par son cheval

Un bien triste accident s'est produit vendredi matin, à environ trois milles du village St-Augustin, sur la route Ste-Catherine.

M. Joseph Couture, cultivateur, âgé d'environ 28 ans, fils de M. Alfred Couture, cultivateur bien connu de cette paroisse, revenant de la forêt, avec sa voiture chargée de billots, lorsqu'il a été tué par son cheval qui lui a défoncé le crâne.

Personne n'a été témoin de l'accident. On ignore absolument dans quelles circonstances il a reçu cette terrible rade qui l'a assommé du coup. Son frère qui revenait aussi de la forêt avec une charge de bois, a trouvé le malheureux sur le chemin.

Le cadavre a été immédiatement transporté à la résidence du défunt, à trois milles plus loin, près de la gare du chemin de fer.

Un jeune cultivateur laisse une femme et le petit enfant.

Les funérailles auront lieu mardi prochain.

La Temperance

Jusqu'au 1er janvier, tout acheteur dans l'un de nos magasins pour un montant d'au moins \$2.50 comptant aura droit, entre ces bons de 5 pour cent, au "baratin" de 4 livres de thé naturel, 50 cts pour 4 livres. Notez bien : nous avons au-delà de 50 variétés de bonbons au sucre depuis 5 cts la livre ; 70 variétés de bonbons au chocolat depuis 10 cts ; au-delà de 100 variétés de biscuits, bonbons et bonnets, à 3 livres pour 25 cts ; oranges grosses et belles pour 10 cts. Le plus beau choix de bonbonnières et de marchandises pour les fêtes au plus bas prix. La temperance ayant recommandé le café pour les visites du jour de l'An, nous avons reçu un café spécial à cet effet. Une visite à l'un de nos magasins vous sera profitable.

A. A. J. GINGRAS, 13-61 rue St-Dominique, 479 rue St-Jean, 31ème rue à Limoulin.

Echos de la Ville ET DES ENVIRONS

DINER—Hier les membres de la Commission du Tarif ont dîné au Club de la Garrison en compagnie de l'hon. Chs Fitzpatrick, l'hon. R. Turner, l'hon. A. Turgeon, sénateur Choquette, hon. R. Roy, Hon. T. Prévost, et M. W. Power, M. P.

ENQUÊTE—Victor Beaumont, demeurant sur la rue Colombe, est tombé mort jeudi soir. Le défunt était âgé de 69 ans et laisse plusieurs enfants. Hier, le coroner Jolicoeur a tenu une enquête et le verdict rendu est : mort d'une syncope causée par une indigestion.

JAMBÉ FRACTURÉE—Une demoiselle Héribert, sur la rue St-Vallier, hier soir, a glissé et s'est fracturé une jambe. Un cocher de place conduisit aussitôt la jeune fille à la résidence de ses parents.

POUR HALIFAX—On se rappelle que lors du départ des soldats du R. C. G. A. et du R. C. R. L. pour Halifax, leur famille était demeurée aux casernes ; or, ces jours derniers, elles ont reçu l'ordre de partir le 8 janvier pour Halifax.

BEAUX SPECIMENS—La maison Holt, Kennebec et Cie a reçu de son Jardin zoologique des Chutes Montmorency, trois beaux spécimens de martre canadienne qui sont exposés actuellement dans ses vitrines.

PERMIS DE CONSTRUCTION—A l'Hôtel-de-Ville un permis de construction a été accordé à M. E. Falardeau, entrepreneur, pour réparations de bâtisse, sur les rues Dorchester et Richardson. M. Julien, propriétaire. Coût \$225,00.

ENCORE UN INCENDIE—Vers 1.45 h. ce matin, une alarme générale a été sonnée à la boîte No. 83 pour un incendie qui venait de se déclarer à la manufacture de chaussures de Brunet et Cie, 106 rue Ste-Hélène. Les pompiers sous la conduite du député chef Martinette, arrivèrent aussitôt sur le théâtre de l'incendie qui avait originalement dans le département des marchandises. Après un certain temps de lutte, les flammes furent mises sous contrôle, mais les dommages, tout de même, s'élevèrent à plusieurs centaines de piastres.

COMMISSION DU TARIF—Un oubli, dans notre compte-rendu de la Commission du Tarif a été fait hier et nous nous excusons de le réparer.

Avant l'ajournement, l'hon. M. Patterson, de la part de ses collègues, a présenté des remerciements au président et aux membres de la Chambre de Commerce. Il a fait une mention spéciale de M. T. LeVasseur, qui depuis deux jours s'est dévoué afin d'aider les commissaires dans leur tâche.

Ce matin, la Commission du Tarif s'ajournera à St-Hyacinthe.

CHEMIN DE FER MATANE ET GASPE—Il y a eu une importante réunion des directeurs du chemin de fer de Matane et Gaspé au bureau du chef de Matane et Lac St-Jean. Parmi les assistants on remarquait M. T. A. Ross, M. P., président R. Dubord, vice-président ; M. l'abbé Soucy, curé de Matane ; Chas. Gauthier, M. P., H. G. Lyons, Donat Caron, M. P., P. J. H. Bégin.

A cette réunion on discute entre autres choses, le bill qui sera présenté à la législature lors de la prochaine session. Dans ce bill on demande une extension de délai et une augmentation de pouvoirs conférés à la compagnie par la charte de 1902.

REQUISITION—Les citoyens dont les noms suivent ont signé la requête de l'hon. sénateur Choquette pour la charge d'échevin :

Hon. sénateur Jos. Sheyhn, Hon. A. Turgeon, John H. Hoti, Ed. Gauthier, M. D., Hon. sénateur Jules Tessier, N. Lavoie, Dr Albert Jobin, M. P., N. Bloux, Chas. A. Parent, Arthur Lachance, M. P., J. B. Lalliberté, Philas Corrivaut, avocat, G. A. Vandry, J. C. Kaine, M. P., P. Hon. E. B. Garneau, Louis Blouin, J. J. Smith, J. Geo. Garneau, Joseph Archer, W. H. Davidson, Geo. E. Amyot, H. C. Faguy, T. J. Paradis, William Power, M. P., John Breakey, Geo. Demers, Dr Alp. Lessard, J. B. Morissette, Ernest Roy, M. P., T. B. Dumoulin, L. O. Beaubien, P. J. Côté, A. B. Dupuis, Louis Larose, L. Auguste Carrier, M. P., et plusieurs autres.

F. SIMARD & CIE

Demenagé au No. 142, RUE ST-JOSEPH, vis-à-vis de leur ancien Etablissement

Notre Magasin sera ouvert ce soir jusqu'à 11 heures

TOUT EN SOUHAITANT

UNE HEUREUSE ANNÉE

A nos nombreux clients

Nous saisissons cette occasion pour exprimer à nos clients et à nos amis nos vives félicitations et nos souhaits de bonne et heureuse année.

Nous avons aussi le plaisir d'annoncer que

MARDI, LE 2 JANVIER

NOUS INAUGURERONS UNE SERIE DE

GRANDES VENTES A REDUCTION

VENTES PREPARATOIRES A L'INVENTAIRE

Nos Prix sont particulièrement intéressants dans les lignes suivantes :

Etoffes a Robes, Cotonnades, Sous-vêtements en laine, Toiles, Manteaux, Jupes, Matinées, et Costumes.

F. SIMARD & CIE

Demenagé au No. 142, rue St-Joseph

AVIS

Je désire donner avis qu'à partir du 2 JANVIER 1906, j'abandonne le système du crédit pour adopter la vente au STRICTE COMPTANT. Mes clients et le public en général qui m'ont donné leur encouragement passé, trouveront qu'il leur sera profitable de continuer à faire des affaires avec ma maison, au comptant...

J. EDMOND DUBÉ, Propriétaire

La Pharmacie de la Croix-RoUGE Ang' e St-Jean et du Palais.

A LOUER

Pour Sociétés Mutuelles, Ouvrières, Nationales, Commerciales, etc., etc., aux Nos. 85 et 87, rue D'Argillon, faubourg St-Jean, de très jolies salles bien meublées, avec lumière électrique, téléphone longue distance, chauffées à l'eau chaude, petites tables, 7 grandes tables et munies des autres améliorations modernes. Visibles tous les mercredis et samedis, de 8 à 10 heures, p. m., en s'adressant au No. 85, rue D'Argillon, faubourg St-Jean, Québec, P. Q., Canada.



Etiquette Rouge 40c, Etiquette Bleue 30c. Chaque famille qui fait usage des THES ASCOT, fait preuve d'économie et inspire confiance à ses fournisseurs.

Pourquoi souffrir les désagréments d'un rhume quand vous pouvez le guérir avec notre remède agréable le

BAUME RHUMAL

D'une composition simple, mais d'un effet sans égal. Prix 25 cents.

Les Grands Magasins Z. Paquet

Feu, Eau et Fumée !



COLOSSAL SACRIFICE



de Marchandises Endommagées

JEUDI PROCHAIN, 4 JANVIER

Au Troisième Etage du Magasin Neuf

VENTE COMME ON EN A ENCORE JAMAIS VUE A QUEBEC

Ce sera une vente excessivement avantageuse. On aura à sa disposition toute espèce de marchandises à des prix absolument nominaux, radicalement réduits et qui seront de véritables surprises. **CETTE VENTE** est appelée à faire époque dans **LES GRANDES VENTES** d'occasions et à prendre les proportions d'un véritable événement à Québec.

On verra à ce que le service se fasse librement, et à ce que chacun soit parfaitement servi; on verra enfin à ce qu'on n'ait pas à souffrir des inconvénients de l'encombrement

Ce ne sont pas les marchandises endommagées que l'on a vendues jusqu'à présent. Il a fallu attendre pour cela que l'évaluation des dommages fut faite.

Ce sont les marchandises qui ont eu à souffrir dans une certaine mesure du feu de l'eau et de la fumée que l'on sacrifiera Jeudi prochain et les jours suivants, au troisième étage du magasin-neuf de la maison Z. Paquet.

On profitera de l'occasion pour mettre en vente, avant l'inventaire, à des prix de nature à étonner tout le monde, toutes les soldes ou balances de marchandises dont on pourra avoir à disposer dans tous les rayons de l'établissement.

Donc à Jeudi, au Troisième Etage du Magasin neuf de la Maison Z. Paquet

Z. PAQUET, 157-173, rue St-Joseph

Les chiffres de M. Asselin

IGNORANCE OU SUPERCHERIE

(De la "Vérité")

L'audace ne saurait tenir lieu de raisonnement et les affirmations bruyantes ne peuvent en imposer qu'aux gobeurs et aux esprits faibles ou préjugés.

M. Asselin, dans son réquisitoire du 17 décembre, entasse chiffres sur chiffres avec un aplomb superbe et cela sur un ton de froideur qui lui est familier. Il commença son travail par mettre en doute l'exactitude du Rapport du Surintendant de l'Instruction publique, puis il corrige les statistiques adressées à ce dernier par le Secrétaire de Rimouski. Je n'ai pas à discuter ici la valeur de ces rapports, et je nie à M. Asselin le droit de les infirmer, comme je me refuse à moi-même celui d'infirmer les documents publics d'Ontario. A moins de preuves formelles, et non sur de simples suppositions, les documents officiels doivent faire loi dans la présente discussion : c'est sur eux que reposent en partie les arguments invoqués dans ma brochure : "Honneur à la Province de Québec."

Après avoir peiné comme un forçat pour entasser sept colonnes de chiffres M. Asselin conclut : "D'ailleurs, comment pourrait-il réparer le mal que son livre "ridicule a déjà fait."

Mais pourquoi donc dépenser tant d'argent pour un livre ridicule ? Si cette brochure ne vaut rien, pourquoi vous en occuper ? Depuis quand les écrits ridicules sont-ils une menace pour l'administration publique. D'ordinaire, le ridicule tue. Or, après avoir soulevé la colère dans certains quartiers, après avoir réduit au silence des réformateurs dangereux, cette brochure est encore l'objet du mépris du directeur du "Nationaliste". Le cri de fierté nationale poussé en 1906 n'est donc pas ridicule. Au contraire, il a su réveiller les ardeurs et confondre la trahison.

"Honneur à la Province de Québec !" n'a pas été écrit, comme l'affirme M. Asselin, dans le but de combattre la Ligue, mais pour répondre à l'injure lancée en 1903 contre les Canadiens-français, sous le titre "A national disgrace", par le "Ottawa Journal", injure reproduite dans la "Patrie", sous le titre "Honte à la Province de Québec !"

Dans mon travail, m'appuyant sur les statistiques officielles et ma propre expérience, avec la plus entière bonne foi, j'ai évalué en argent "la valeur morale" de notre enseignement catholique comparée à la valeur officielle de l'enseignement dans les provinces anglaises. Comme cette valeur, dans la plupart de cas, repose sur le dévouement, le zèle et l'abnégation des hommes, je n'ai pu les représenter par des chiffres probants, quoique parfois inexacts ou incomplets. Nous le verrons dans la suite, bien que des renseignements plus précis m'aient permis de modifier certaines statistiques, le résultat de ma démonstration reste à peu près le même.

M. Asselin a échafaudé ses chiffres sur une base ABSOLUMENT FAUSSE. Voyons plutôt : Dans ma brochure, j'ai joint aux montants indiqués dans le rapport officiel, celui des dépenses faites par les 188 maisons d'éducation indépendantes non subventionnées. Ce n'est que justice, car les statistiques officielles ne tiennent compte que des institutions subventionnées. D'un trait de plume, le directeur du "Nationaliste" retranche tout le montant (moins \$100,000) porté au crédit des institutions scolaires indépendantes.

Lisons bien ce raisonnement de M. Asselin :

"Enfin, qui nous dit que les externats de la plupart de ces maisons (des 188 maisons d'éducation indépendantes de 1898) ne sont pas subventionnées parmi les municipalités scolaires et ne figurent pas déjà à ce titre à l'article des taxes et contributions municipales (\$1,517,595 : page 5 du "Mémorial") ? Voyons, par exemple, l'état des contributions municipales du comté de Missisquoi, en ouvrant le Rapport au hasard, comme toujours (pp. 163 et 164).

"Cet état indique que les sommes suivantes ont été payées à des écoles primaires supérieures, catholiques dans le comté de Missisquoi :

"Par la ville " de Bedford, \$29.00.
 "Par la mun." de Clarenceville, \$126.00.
 "Cowansville, \$230.
 "Dunham, \$200.
 "Frelsburg, \$90.
 "St-Ignace-de-Stanbridge, \$75.
 "St-Romuald-de-Farnham, \$216.76.
 "Il y a donc dans toutes ces paroisses des écoles primaires supérieures subventionnées par "l'autorité municipale."

"Or, trois de ces écoles seulement ont fait un rapport au Surintendant de l'Instruction publique : deux de Bedford et une autre de Farnham.

"CONCLUSION : M. MAGNAN PORTE POUR UNE SOMME DE \$100 PAR ELEVE DES EXTERNATS QUI NE FONT PAS DE RAPPORTS AU SURINTENDANT PARCE QU'ILS LAISSENT CE SOIN AUX COMMISSAIRES DÉCOULÉS."

"Soustrayons des \$2,460,000 de M. Magnan \$100 pour chacun des élèves de ces externats, plus la pension des internes, et que reste-t-il ? CENT MILLE PIASTRES, peut-être. En tout cas, pas plus que la somme ajoutée, par le procédé de majoration que nous avons fait toucher du doigt dans le cas de Rimouski, au budget réel, des écoles primaires supérieures subventionnées.

"Le budget de l'Instruction primaire-quelque chose et quelque chose M. Magnan l'a donc dans le réquisi-

LES MEILLEURS AMIS DU PE-RU-NA SONT LES MÈRES ET LES ENFANTS

Quand la Maladie Frappe les Petits.

C'est la Mère Qui Souffre le Plus.

Elle souffre même plus que l'enfant qui a le malheur d'être malade.

Ses sympathies sont plus profondes que celles de tout autre membre de la famille.

Les mères redoutent d'avance la chaleur torride de l'été, pensant à leurs enfants et à toutes les maladies auxquelles ils sont exposés.

L'été et le printemps sont sûrs d'amener des dérangements, surtout parmi les petits enfants.

Il ne faut pas longtemps à une mère pour découvrir que le Peruna est le meilleur ami qu'elle a aux temps de maladies parmi les enfants.

Les médecins peuvent venir et aller avec leurs théories et leurs changements constants de remèdes.

Le médecin d'autrefois donnait des remèdes entièrement différents de ceux que donne celui d'aujourd'hui.

Chaque année trouve quelque changement dans ses prescriptions et dans les drogues sur lesquelles il compte.

Une Multitude de Mères

Ont découvert que le Peruna est le remède sur lequel elles peuvent compter, et que dans toutes les maladies de printemps et d'été auxquelles les enfants sont soumis, le Peruna est le remède qui soulagera le plus vite.

Que ce soit fièvre de printemps ou dérangements d'estomac, que ce soit indigestion ou maladie des intestins, une congestion catarrhale des surfaces muqueuses en est la cause.

Le Peruna soulage rapidement cette condition des membranes muqueuses. Il agit promptement, les enfants ne régnent pas à prendre la médecine, il n'a pas d'effets délétères sur aucune partie du corps.

Il enlève simplement la cause des symptômes désagréables et restaure la santé.

Le Peruna n'est pas un purgatif. Le Peruna n'est pas une nerveuse ou un narcotique. Le Peruna ne fait pas contracter l'habitude des drogues, quelque longtemps qu'on en prenne. Le Peruna n'est pas un stimulant.

Le Peruna est un remède spécifique pour toutes les affections catarrhales de l'hiver et de l'été, aiguës ou chroniques.

Les mères dans tous les Etats-Unis sont les meilleures amies du Peruna.

Les Mères Tiennent le Pe-ru-na en Haute Estime.

Non seulement parce qu'il les a guéries, mais parce qu'il sauve toujours les enfants des agonies et des griffes des maladies catarrhales.

Nous avons dans nos collections des boîtes de témoignages venant de mères dont les enfants ont été guéris par le Peruna. Toutefois la grande majorité des mères qui emploient le Peruna ne nous écrivent pas.

Mais nous recevons des lettres d'un grand nombre de mères qui sont si enchantées de quelque bien spécial que leur fait le Peruna qu'elles nous peuvent tenir leur enthousiasme. Elles brûlent de partager ces résultats satisfaisants avec d'autres mères.

nage de \$2,500,000 (exactement \$2,462,785 : "Mémorial sur l'Ed.", p. 7).

J'ai souligné moi-même la "conclusion" de M. Asselin, conclusion provenant d'une complète méprise sur la signification des tableaux insérés dans le rapport du Surintendant de l'Instruction publique. Ainsi, quand le directeur du "Nationaliste" dit : "Cet état indique que les sommes suivantes ont été payées à des écoles primaires supérieures, catholiques" dans le comté de Missisquoi ; "Par la ville " de Bedford, \$29.00, par la "municipalité " de Clarenceville, \$126.00, etc., il cite le tableau intitulé : "Statistique générale du coût de l'enseignement" pour toute la province de Québec, "pour les catholiques comme pour les protestants." (Voir le rapport du Surintendant, 1900-1901, de la page 140 à la page 179). C'est dans ce tableau qu'il a trouvé les noms de Bedford, Clarenceville, Dunham, Frelsburg, St-Ignace de Stanbridge, St-Romuald de Farnham : municipalités "protestantes et catholiques" réunies. M. Asselin s'imagine que toutes ces municipalités sont catholiques ! Et parce que dans un autre tableau (qu'il n'a pas compris non plus) il ne retrouve que "deux écoles de Bedford et une autre de Farnham." (1) le directeur du "Nationaliste" conclut : "M. Magnan porte une somme de \$100 par élève des externats qui ne font pas de rapports au Surintendant " parce qu'ils laissent ce soin aux commissaires d'écoles."

Malheureux critique ! vous n'avez donc pas vu le titre de ce tableau, où vous vous plaignez de ne pas retrouver les sept municipalités de Missisquoi, dont quatre sont protestantes ? Résumé des rapports des collèges classiques, des académies et des écoles modèles CATHOLIQUES subventionnées. (Rapport 1900-1901, page 272). Il n'est donc pas étonnant qu'on n'y retrouve que les seules écoles catholiques subventionnées. Pour ce qui est de Bedford, Clarenceville, Dunham, Frelsburg, etc., on les retrouve dans le tableau intitulé : "Education supérieure protestante" (Rapport 1900-1901, page 294) :

"Clarenceville" : \$126. e3 colonne page 300 ;

"Cowansville" : \$337, page 296 ; (2)

(1) Ici encore M. Asselin a lu à la course : Excatement, le Rapport dit ceci page 272 (1900-1901) :

St-Romuald de Farnham, Acad. Gar. Bedford Modèle Mixte

(2) Pages 163, le tableau "Statistiques générales" indique \$299 pour Cowansville, tandis que le tableau de "l'Education supérieure protestante", p. 296, donne \$337 pour 1900-1901. Cela provient de ce que le premier tableau indique les montants des dépenses l'année terminée au 30 juin, tandis que le second tableau indique



Le Bien Que les Enfants des Etats-Unis Ont Retiré du Pe-ru-na Ne Saurait Jamais Etre Raconté :

Les affections chroniques qu'il a prévenues, les souffrances qu'il a soulagées, ne seront jamais complètement enregistrées.

Mais au moins peut-on dire que la génération à venir doit une grande dette au Peruna, car c'est dans les années de la tendre jeunesse que les affections légères sont sujettes à se développer en maladie invétérée, ruinant ainsi la carrière entière de l'individu.

Les mères qui élevent leurs enfants aujourd'hui à croire en Peruna accomplissent un grand travail humanitaire.

Ces enfants élevés à croire en Peruna dès le commencement, plus tard quand ils deviendront pères de famille eux-mêmes, emploieront du Peruna avec une foi aveugle.

Le Pe-ru-na Protège la Famille Entière.

Aussitôt que le Peruna sera apprécié par chaque ménage, comme préventif et comme guérisseur, des dizaines de milliers de vies seront sauvées et des centaines de milliers de cas chroniques, languissants, seront pré-

venus.

Mme Thresa Rooke, 258 N. Ashland Ave., Chicago, Ill., Trésorière Ladies' of the Macabees, écrit :

"Dans notre famille le Peruna est la seule médecine que nous ayons. Grand-mère, père et enfant, tous ont pris du Peruna. C'est notre grand remède pour le catarrhe de l'estomac et du cerveau, les rhumes et les affections particulières à la femme dont il m'a guérie."

"Nous les trouvons précieux quand mon mari devient épuisé ou prend froid. Un couple de doses le guérit."

"Si le bébé a des coliques, ou des dérangements quelconques d'estomac, une dose ou deux le guérissent."

"Je considère le Peruna comme une médecine meilleure que toute autre médecine que j'ai jamais essayée, et je sais qu'aussi longtemps que nous en avons à la maison, nous pourrions tous nous tenir en bonne santé." — Thresa Rooke.

Pas Besoin de Médecin.

Mons. Edward Otto, 927 de Soto street, St. Paul, Minn., écrit :

"Je ne puis assez faire l'éloge du Peruna. Il a accompli grand bien dans ma famille, spécialement pour mon garçon aîné. Nous l'avions fait soigner par trois ou quatre médecins différents et ils n'avaient pas l'air de lui faire de bien."

"Nous avions abandonné tout espoir de guérison, et eux aussi, mais nous le sauvâmes avec du Peruna."

"Nous avions plusieurs médecins et ils dirent qu'ils ne pouvaient faire rien de plus pour lui de sorte que nous essayâmes le Peruna en dernier ressort et cela fit l'affaire. Depuis nous le tenons à la maison tout le temps, et nous n'avons pas besoin de médecin." — Edward Otto.

Le Pe-ru-na ne Contient pas de Narcotiques

Une raison pour laquelle le Peruna a trouvé une place permanente dans tant de familles est qu'il ne contient de narcotique d'aucune sorte. Le Peruna est parfaitement inoffensif. On peut le prendre pendant n'importe combien de temps sans acquérir l'habitude des drogues. Le Peruna ne produit pas de résultats temporaires. Ses effets sont permanents.

Il n'a pas de mauvais effet sur le système et climbe graduellement le catarrhe en enlevant la cause du catarrhe.

Il y a une multitude de familles où le Peruna est employé à intervalles depuis vingt ans.

Une telle chose ne serait pas possible si le Peruna contenait des drogues d'une nature narcotique.

C. J. M.

Un pickpocket de 13 ans

Newark, New-Jersey, 28.—La police de cette ville recherche avec activité une jeune fille de 13 ans, une délicate petite blonde dont les yeux bleus sont pleins d'une expression curieuse. Cette charmante enfant s'est fait un des plus audacieux et droids pickpockets qu'un homme de police américain ait jamais eu à appréhender. Et Dieu sait pourtant ce que cette intéressante catégorie de voleurs compte aux Etats-Unis d'exemplaires remarquables !

La population de Newark est encore aujourd'hui plongée dans la stupéfaction par le dernier exploit de la petite blonde. C'est que, non contente de dévaliser ses contemporains avec une merveilleuse adresse, cette aimable enfant possède à fond la redoutable science japonaise du Jiu-Jitsu.

Hier soir, Mme A. Schwartz, demeurant 280 Littleton avenue, rentrait tranquillement chez elle après avoir fait quelques achats, lorsqu'elle rencontra une jeune fille pauvrement vêtue qui s'approcha la main tendue. Mme Schwartz, émue de compassion pour la gentille enfant, alla lui adresser la parole lorsqu'elle sentit qu'on lui arrachait violemment sa bourse des mains. Mme Schwartz, confiante dans sa force, voulut reprendre sa bourse des grâces de la jeune voleuse, mais celle-ci présenta l'attitude d'un homme à elle, d'un simple coup de poing elle la jeta à terre. Mme Schwartz, dans sa chute, se cassa le bras droit.

La voleuse avait mis en pratique un coup bien connu des amateurs de Jiu-Jitsu et qui s'appelle le jé-té-has.

Après cet exploit elle a pris la fuite. Les hommes de police sont à ses trousses, mais, comme aucun d'eux ne connaît la petite japonaise, ils ne sont pas très rassurés sur le succès de leur expédition.

GRATIS

Samedi, Dimanche et Lundi, je donnerai GRATUITEMENT un bon cigare à chaque personne qui visitera mon établissement.

AUX DAMES

J'offrirai une de mes magnifiques cartes postales illustrées, gratuitement.

J'AI en magasin le plus grand assortiment d'articles pour Cadeaux qui se puisse voir dans les lignes suivantes : Pipes, Cigares, Tabac, Etais et Fume-Cigares et Cigarettes, Articles pour fumeurs en general, Albums pour cartes postales, etc.

J. ALF. GUAY, TABACONISTE et LIBRAIRE GROS et DETAIL 283 rue St-Joseph, Québec

PROFITEZ DES REDUCTIONS

A L'OCCASION DE NOTRE DEMENAGEMENT

Montres, Horloges, Bijouteries en or solide, Diamants, depuis \$10.00 à \$100.00. IL FAUT QUE TOUT SOIT VENDU D'IC AU MOIS DE JANVIER, car il faut déménager. Profitez des bargains qui vont se faire chez

GAGNON, Bijoutier-Opticien, 300 rue St-Joseph

BEDARD & PAPILLON

358 rue St-Jean

Pas de Feu, Pas de Fumée, Pas d'Eau, Toutes nos Fourrures

.. AU PRIX COUTANT ..

d'ici à la Fin de Janvier

LES FINANCES MUNICIPALES

20.- LA DETTE DE LA CITE

(a) Son augmentation sous le régime Parent.

(b) Son emploi. -- Version Parent Version Lafrance. La vraie version.

Depuis le 1er mai 1904, c'est-à-dire depuis l'avènement de M. Parent au fauteuil de la mairie, jusqu'au 30 avril dernier, le conseil de ville a négocié sur les marchés monétaires la vente de ses débetures, au montant de \$4,406,793.50.

Ces mêmes rapports nous donnent l'exactitude de ces chiffres, puisque les montants que les différents services publics ont absorbé durant cette période.

Ce sont ces chiffres que nous voulons montrer aujourd'hui au public pris dans les documents officiels ils vont donner, à leur tour, la vraie version de l'emploi que le conseil a fait de ces \$4,406,793.50 mises à sa disposition.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

Table with columns: Object, Version officielle, Version Parent, Version Lafrance. Rows include: Hôtel de ville, Ameublement, Parc Victoria, Plaines d'Abraham, Pont de Québec, Grand-Nord, Chemins.

En justice, nous devons ajouter à la version Parent les sommes dépensées l'année dernière et qui ne figurent pas dans ce tableau.

Elles se montent à \$14,562.07, réparties comme suit: Chemins, \$13,812.67; aqueduc, \$619.40.

La conversion d'une partie de la dette en est un exemple. Il a fallu emprunter non seulement pour éteindre ces obligations sur lesquelles on donnait 5 et 6 p. c. d'intérêt, mais aussi pour payer en même temps les primes qu'égalent les détenteurs de ces obligations en retour de leur consentement à ne plus exister.

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

La conversion de la dette a absorbé en capital \$1,033,682.94 En primes, \$72,963.50

OBITUAIRE

Le 24 décembre courant s'éteignait à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, Sieur Nicistrate Delisle, ancien marchand à l'âge patriarcal de 86 ans et 3 mois, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec une résignation admirable.

Au mois de mai dernier, en voulant se porter au secours du plus jeune de ses petits fils, un enfant de 4 ans, tombé dans un escalier, il fit une chute dans laquelle se produisit une fracture irréductible de la jambe, qui rendit vain l'appui du médecin et les soins qui lui furent prodigués, et le conduisit au tombeau.

La disparition de cet homme de bien a causé d'universels regrets dans la paroisse où il était né et à toujours vécu, et dont il a vu naître, grandir et disparaître trois générations successives.

C'était un bon et fervent chrétien, et un citoyen éminemment respecté de tous. Animé d'une foi vive, d'un zèle qui ne se démentit jamais, il contribua de sa voix et de ses ressources à relever l'éclat du culte et des cérémonies religieuses de sa paroisse.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Il fut digne de mention, il occupa sans interruption sa place au chœur pendant soixante-dix ans, et toujours durant ce temps, il se fit un devoir rigoureux, une obligation quasi sacrée, de prêter le concours de sa voix à toutes les messes, services, offices, etc., même sur son lit de mort.

Le style et la forme durables des vêtements "Semi-ready"



Tout le monde veut avoir des vêtements seyant bien, bien que quelques-uns prétendent le contraire. Presque tous les vêtements confectionnés sont élégants. De fait, c'est le style qui fait vendre la moitié des vêtements confectionnés ordinaires.

Mais il y a deux sortes de styles, le style de surface et le style de bord en bord. Il existe autant de différence entre eux qu'il y en a entre une maison de bois imitant de pierre et une maison en pierre solide.

Le style de surface est surtout donné dans la salle de passage—au moyen d'un fer chaud—il vous plait lorsque vous essayez le vêtement, mais après l'avoir porté pendant une couple de semaines, il est tout déformé.

Nos styles sont dessinés par le meilleur dessinateur de vêtements en Amérique. Les styles Semi-ready sont parfaits et la coupe irréprochable. Nos vêtements sont dans toutes leurs parties, du style Semi-ready. Tous sont confies à des experts. Les épaules sont si bien faites qu'elles ne se déformeront jamais (voir l'illustration); elles ne sont pas seulement pressées et rétrécies au moyen d'un fer chaud, car, s'il en était ainsi elles ne garderaient pas longtemps leur forme.

Chaque partie d'un vêtement Semi-ready est cousue avec soin. Si l'on remarque la moindre déficuosité, on le défait et on le coud de nouveau; nous ne nous contentons pas d'appliquer un fer chaud. Chaque vêtement passe entre les mains d'un expert, qui s'assure de sa perfection, avant de le confier aux presseurs.

Si bien faire des vêtements Semi-ready est assuré. Notre système de coupe habilite les hommes de toutes les tailles, les gros et les courts, les gros et les grands, ceux aux épaules inclinées et carrées; ce système, en un mot, embrasse toutes les tailles imaginables.

En conséquence, vous obtenez, des vêtements que vous achetez ici, le style, la durée, le bien faire et le confortable. Chaque pièce de drap qui entre dans l'atelier de coupe, a été choisie, à la manufacture, par notre expert en draps; avant d'être mise en stock elle est fortement éprouvée. Certains experts en draps disent que nous sommes trop sévères, mais nous ne le croyons pas, car nous mettons notre réputation au jeu, lorsque nous coupons l'étoffe Semi-ready dans un vêtement.

Les coutures faites à la soie, les doublures choisies avec soin, les boutonnières frites à la perfection, le soin apporté à tous les détails, font de nos vêtements Semi-ready ce qu'il y a de mieux.

Vous remarquerez en les essayant, l'ajustement, le style, et le bien faire des vêtements Semi-ready, il n'y a rien de caché et notre garantie vous répond de tout.

La prochaine fois que vous songerez à acheter des vêtements, venez nous voir—et dans votre intérêt, vous devriez vous rendre compte de l'exactitude de nos avancés.

Le style et la forme durables des vêtements "Semi-ready"

178 R E SAINT-JEAN.

UNE NOUVELLE PREUVE

(De la "Libre Parole"). Ce qui chagrine le plus, c'est le triste abandon de nos droits, sanctionnés à la dernière session fédérale par la députation française de la province de Québec, sous le prétexte maintenant reconnu futile de l'impossibilité de faire entendre raison à l'élément anglais des autres provinces.

Dieu merci, la majorité de l'électorat des provinces anglaises est plus juste et moins fanatique qu'on voudrait nous le faire croire. Et nous sommes plus convaincus que jamais que nos conditionnels de l'Ouest jouiraient aujourd'hui de tous leurs droits religieux et nationaux, si les représentants de notre race avaient su vouloir.

Alberta et Saskatchewan viennent de nous en donner une nouvelle preuve.

ROLAND. Pour le Jour de l'An. Donnez vos ordres de bonbons à l'épicerie de J. Savard, rue St-Jean, et vous aurez la satisfaction d'avoir pour le Jour de l'An, le choix dans tout ce qu'il y a de meilleur et de plus recherché dans l'épicerie qui donne la plus grande satisfaction à tous ces clients. Tell 1288.

Si votre amie aime la musique, donnez-lui comme cadeau "LA FAVORITE" Valse par J. A. Ethier. Elle saura apprécier le bon goût. En vente chez C. W. Lindsay, Limitée, 204 rue St-Jean.

A WINNIPEG

Mort d'un commis-voyager de Montréal. -- Le Père Gendron frappé d'apoplexie. (Dépêche spéciale) Winnipeg, 29--Jos. Daby, un voyageur de la maison Daly et Morin, de Montréal, est mort, mercredi, à l'hôpital Général d'Edmonton. Il expira avant que son frère William fut arrivé. Celui-ci ramènera le corps de son frère à Montréal dimanche.

Le défunt était âgé de 25 ans. Il a succombé à la fièvre typhoïde. Le Rév. Père Gendron, de Kenor est frappé d'apoplexie, dimanche dernier. Sa condition s'est un peu améliorée.

Les chutes Niagara. Ottawa, 29--L. Dr John M. Clarke, géologue et directeur du bureau scientifique de l'Etat de New-York a fait un discours ce soir, sur la conservation des chutes Niagara. M. Clarke a déclaré que l'opinion publique américaine et canadienne était unanime à désirer que des mesures de protection soient prises en vue de préserver les chutes. Il a rendu hommage à Son Excellence le comte Grey, gouverneur-général et au président Roosevelt, de l'attitude qu'ils ont prise sur cette question.

Il a suggéré que des taxes progressives soient imposées sur la quantité d'eau détournée des chutes et depuis tant le maximum prévu par leur chartes. Leur Excellence le comte et la comtesse Grey et leur suite assistaient à la réunion.

Semi-ready Tailoring 178 R E SAINT-JEAN.

CE QU'IL FAUT A LA FEMME

Au Moment Critique de sa Vie, C'est le Meilleur Remède, C'est-à-dire la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs

On nous demande souvent pourquoi la Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs guérit avec tant de succès, les maux particuliers aux femmes. Voici la raison: L'organisme féminin est un réseau régulier de nerfs, qui, en même temps, exige une énorme quantité de sang riche et nourrissant.

Aux époques critiques telles que la puberté, la gestation, l'allaitement et le retour de l'âge, la force nerveuse s'épuise rapidement. Le sang s'est refroidi des autres parties du corps, et il en résulte des douleurs et maux névralgiques, un mauvais fonctionnement du système digestif, et un épaulement du corps en général.

La Nourriture du Dr Chase pour les Nerfs vaut la peine d'être essayée et, en même temps que votre sang et vos nerfs seront fortifiés et que vos formes seront arrondies, vous remarquerez de l'embonpoint et vous pourrez rendre compte des excellents propriétés que possède cet excellent remède pour faire du sang. En vente la boîte, chez tous les marchands de remède, ou d'Edmansson, Bates et Cie, Toronto.

Aux Etats-Unis la "Nourriture du Dr Chase pour les nerfs" est connue sous le nom de "Plinee" du Dr A. W. Chase pour les nerfs, et fabriquée et vendue exclusivement par la Dr A. W. Chase Medicine Co., Buffalo, N. Y. Le portrait et la signature du Dr A. W. Chase, l'auteur du fameux livre de recettes sont sur chaque boîte.

Depot Général à la PHARMACIE W. BRUNET & CIE En Gros et en Détail 139 et 141 rue St-Joseph, St-Roch, Québec

UNE GRANDE PHARMACIE!

C'est la pharmacie Brunet, fondée en 1852. D'une réputation excellente par tout le pays. Devise: "Honnêteté et progrès." A toujours été fidèle à ce motto. Le stock d'effets de pharmacie est le plus considérable qu'il y ait à Québec. On sollicite une visite.

COSUMMATUM EST

C'est fait ! Prisionniers de leur parti, comme l'a dit M. Clémenceau, les sénateurs, courbés sous le despotisme maçonnique, ont, malgré les courageux efforts d'une élite d'humanité, enregistré le décret du Grand-Orient, formulé par les députés en texte législatif.

Il ne lui manque, pour avoir force de loi, que la sanction du président de la République. La Constitution, en donnant à M. Loubet le droit d'imposer au Parlement un nouvel examen de la loi, lui offrirait le moyen d'honorer, par un acte patriotique, les derniers jours de sa carrière et de repousser, au moment décisif, une complicité jusqu'ici docilement acceptée. Rien ne permet d'attendre de lui cette tardive résolution et, déjà, le gouvernement a pris soin de faire annoncer que, dès demain, la loi serait promulguée. Si donc l'invocable ce recours suprême, ce n'est pas comme un sujet d'espérance, c'est afin que, devant la conscience publique, toutes les responsabilités soient nettement établies.

Ainsi, par la volonté de 341 députés et de 181 sénateurs, dont les trois quarts maudissaient au fond du cœur cette détestable aventure, grâce à la coupable faiblesse de trois hommes qui en condamnaient la folle, l'apostasie officielle de la France est proclamée.

Les noms de MM. Loubet, Rouvier et Delcassé resteront, comme ceux des coupables sur l'écrit du pluri gravés sur l'écrit officiel qui consacre ce grand attentat.

M. Combes, sans doute, en préparant l'exécution, mais son succès n'est maître après lui de la puissance publique, armé par les circonstances d'un pouvoir incontesté, en fut l'auteur véritable. Il porte ainsi devant le pays une responsabilité, dont un avenir trop prochain fera connaître l'écrasant fardeau.

L'événement d'hier est, en effet, le plus grave qui se soit depuis un siècle, accompli dans notre histoire, plus grave que les révolutions successives, plus grave que la grande guerre elle-même : car celle-ci, en changeant les régimes, en mutilant la patrie, laissait du moins la vieille France chrétienne debout dans la force de sa tradition.

Depuis hier, il y a encore une France catholique et il y a encore des catholiques français. Mais la nation française est, par ses représentants rayés du nombre des Etats catholiques.

C'est une inexplicable douleur pour ceux qui donnent toute leur vie à une seule idée, l'union de la France et de l'Église ; et c'est aussi, pour tous, un sujet de poignante angoisse, car les peuples ne déchirent pas, sans de cruelles expiations, le livre de leur destinée.

Cette douleur et cette angoisse, quoi qu'il m'en coûte de les avouer publiquement, je ne crois pas qu'il faille les taire : dans les drames de la vie privée, l'illusion est le pire des dangers.

Trop de voix, à mon gré, s'élevaient aujourd'hui pour la répandre dans les âmes. Sans le vouloir, elles viennent en aide à ceux dont l'intérêt est de préparer le pays, par une lente anesthésie, à la mortelle opération qu'ils ont résolue.

Je ne veux pas, par mon silence ou mon consentement, me faire l'infirmier de la France catholique.

Il y a vingt mois, quand s'ouvrit, par le voyage à Rome de M. Loubet, la campagne antifrançaise, dont le vote d'hier est le couronnement, je l'ai, moi-même, dénoncée comme un crime national. Si le temps, ni les discours, ni les écrits, ni moi-même ma conviction.

Pas plus que l'année dernière, je ne me résigne à voir la France "défibrée" et "défrancisée" suivant le mot de Chamfort que M. Brunetier citait hier, dans un article dont j'ai admiré la puissante argumentation, sans en admettre, cependant, toute la thèse.

En luttant depuis un an, dans la mesure de mes forces, contre la séparation, je me suis délibérément refusé à discuter la conduite que les catholiques français devraient adopter, lorsqu'elle serait votée.

J'ai trouvé, je l'ai dit dès la première heure, que de tels débats, ouverts à la veille du combat, continués au plus fort de l'action, étaient plus qu'innoprotants : qu'ils troublaient, divisèrent les esprits, et risquaient ainsi d'enhardir l'adversaire.

Mais une autre raison me détournait de ces discussions et m'en éloignait encore. Dans mon esprit, la situation ne laissait place à aucune alternative.

Une législation inspirée par la haine, conçue dans le but avoué d'anéantir l'Église de France, ne pouvait, à aucun titre, servir de base à un ordre régulier.

La violence de quelques législateurs sans mandat pour une œuvre aussi difficile de leurs fonctions normales, était impuissante à substituer, hors de tout consentement de la nation, un régime nouveau à celui qu'un siècle avait consacré.

La seule volonté de quelques hommes, contempteurs du droit national, dédaigneux des formes diplomatiques requises par les lois de la plus vulgaire déférence, était insuffisante pour détruire le Concordat, traité bilatéral entre la France et le St-Siège.

Une loi rendue dans de telles conditions, sans parler de la spoliation qu'elle décreta en déchirant les engagements les plus solennels de l'Etat, sans parler des dispositions arbitraires ou iniques qu'elle renferme, une telle loi est une loi nulle et non avenue.

Il ne s'agissait, à mes yeux, ni de l'accepter, ni de la repousser, mais purement et simplement de l'ignorer, ne laissant à la violence le soin d'achever son œuvre.

Un sénateur qui ne saurait être accusé d'esprit réactionnaire, M. Tillaye s'est hier honoré par une parole où je trouve ma pensée : "Voilà votre loi ! je la repousse du pied !"

Oui, je pense depuis un an, je pense encore que, si demain, les curés et les fidèles abandonnaient aux spoliateurs les biens paroissiaux, ne laisseraient, par la force, arracher du pied des autels et chasser des églises fermées derrière eux, j'ai pensé je pense encore que si l'unanimité des catholiques acceptait une telle attitude, leurs positions, plus douloureuses sans doute, seraient plus fortes, plus profitables à leur cause, que l'esclavage auquel les réduira, dans ma ferme conviction, l'application de la loi.

Car, il est impossible d'en douter l'oppression que celle-ci leur réserve sera cent fois pire que la gêne, dont le régime concordataire a pu leur faire sentir le poids incommode.

Les articles organiques, il est vrai, ont disparu ; mais le règlement d'administration publique de la loi de séparation nous permet d'entrevoir, de plus rudes épreuves.

C'est là qu'on connaît la pensée maçonnique et ce que peut signifier, pour les jacobins, le régime de la séparation.

Nous avons le con dans le nomel coulant. Doucement, progressivement, on va l'assujettir, et, dans quelques mois, quand tout sera bien en place, quand on n'aura plus à craindre, au moment des élections, le réveil des patients endormis, le régime d'administration sera la corde pour l'étranglement décisif.

Alors nous apprendrons ce que sera, en vrai, ces associations occultes, bases de toute la législation nouvelle, dont nul, jusqu'ici, n'a pu définir le caractère ; nous saurons si sera loisible aux évêques de fixer les conditions auxquelles leurs membres devront satisfaire, ou si, comme c'est le vœu de M. Billson, comme M. Clémenceau en a montré la prescriptive, elles devront être ouvertes à tout venant, afin que l'Église puisse "évoluer" au gré des incrédules pratiquants ou des croyants non pratiquants.

Quant à moi, afin surtout que puissent éclater entre elles les conflits ardemment souhaités pour lesquels, suivant le mot de M. Clémenceau, on a mis "avec le Conseil d'Etat, les armées de justice entre les maux du gouvernement."

Ah ! nous apprendrons ce qu'il plaira à nos ennemis d'entreprendre par ces fameuses "régies d'organisation du culte" dont, à mesure que les polémiques ont obscurci le débat du mois de mars dernier la signification est chaque jour devenue plus confuse.

Alors aussi nous saurons ce qu'ils appellent "l'exercice du culte," objet spécial et exclusif des associations cultuelles et ce que M. Briand reproche dans sa pensée, quand, à propos de la nomination des évêques, il disait : "Nous sommes très suffisamment armés à l'égard des candidats à l'épiscopat."

Nous saurons tout cela, et de quelles entraves sera entourée la formation du patrimoine des associations nouvelles, et comment sera interprétée la loi de police, qui place les ministres du culte sous la surveillance des délégués de la préfecture.

Pour aujourd'hui, nous ne savons rien, sinon qu'un grand crime a été commis, dont les conséquences sont incalculables, et que le pays vient de faire, sans s'en douter, un saut terrible dans le plus redoutable inconnu.

Au milieu de l'obscurité qui abrite l'attentat, la "Lanterne" a laissé, dès hier, échapper un jet de lumière crue : "C'est folie d'espérer, dit-elle, nous ne disons pas un rapprochement, mais une simple trêve. Que les catholiques acceptent la loi actuelle ou se révoltent contre elle, nous n'en continuerons pas moins à les combattre sans merci."

Voilà dans quel esprit sera demain appliquée la loi de séparation. Nous sommes avertis.

J'ai osé écrire en tête de cet article la parole sacrée qui, dans le dernier souffle du Sauveur proclama l'accomplissement des destins du monde. L'acte qui vient d'être accompli, dans les titres de la France, le nom du Christ, depuis si longtemps traîné, parmi les outrages, sur le calvaire législatif, est acte est assez grave, assez douloureux pour justifier une si grande audace.

Consummatum est ! La sentence portée par le Sauveur mondial est exécutée. Le Christ a cessé d'être en France officiellement reconnu.

Mais le cri de la victime agonisante ne fut pas seulement la tragique annonce de son crime, ce fut aussi la promesse de la Rédemption.

Depuis cette heure, l'Église est menacée de la déchéance du sacrifice. C'est par là que la journée d'hier apparaît à la fois, pleine de deuil et riche d'espérance.

J'ai entendu souvent, depuis un an, reprocher à ceux qui dénonçaient les périls et les menaces de la séparation, de ne point marquer assez de courage et de confiance dans les ressources de la vie catholique.

La douleur, cependant, peut arracher des larmes sans abattre les cœurs. Avec la grâce de Dieu, j'ose espérer que les ennemis de la séparation ne se laisseront aujourd'hui, pour la défense de la foi, valaître par personne.

Quelles que soient les dispositions arrêtées par le Souverain Pontife, la lutte qui commence sera longue, pénible et difficile. Sans recourir aux accents dramatiques, sans prévoir d'autres sacrifices que les sacrifices matériels, d'autres martyres que ceux des âmes, il est certain que nous souffrirons, que nous souffrirons beaucoup.

Cette souffrance, elle-même, sera le salut. L'histoire de l'Église est celle même des triomphes engendrés par ses défaites.

Quand nous allons à Rome, nous prosterner au pied du Pape, en sortant du Vatican par la porte de bronze, nos yeux rencontrent d'abord l'obélisque dressé dans le cirque de Néron, et sur ses flancs l'inscription victorieuse : "Evce crux Domini : fugite parties"

adversos ! Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat !"
Voilà notre force. Unis derrière le Pape, serrés autour de nos évêques, quoi qu'il advienne, nous combattrons sans défaillance, les cœurs en haut, les yeux tournés vers la croix qui porte le Christ invincible.

A. DE MUN,
de l'Académie française.

TRIBUNE LIBRE

M. le rédacteur de "L'Événement".
Monsieur le rédacteur,
Je vous prie de bien vouloir m'accorder un peu d'espace dans les colonnes de votre journal afin de mettre devant le public la manière dont les colons de la vallée de la Matapédia sont traités par le gouvernement de Québec, et spécialement ceux de la paroisse de Sayabec.

Nous sommes traversés quatre familles à l'automne 1904, de Manicougar, pour venir nous établir dans cette vallée de la Matapédia, à Sayabec, tant vantée par les journaux pour nous y établir, dans le douzième rang du Canton Macindoe.

Depuis que nous sommes établis dans ce canton sur des lots que nous avons payés \$300, et dont les permis sont sortis depuis 1901, et j'ai eu à soutenir un procès encore le 19 courant, et dont le jugement n'est pas encore prononcé ; mais supposons que ce procès me soit favorable, il s'en suit qu'il faut se défendre au prix de frais considérables, et ce par le détenteur de la licence des limites à bois où nos lots se trouvent enclavés, et ce dernier procès est le douzième que nous avons eu à soutenir entre nos quatre familles depuis l'automne 1904.

Nous avons demandé protection au gouvernement, et nous lui avons envoyé quatre requêtes signées par tous les notables de Sayabec, et nous n'avons pas eu même la satisfaction ordinaire à ces requêtes, c'est-à-dire : qu'elles "seraient prises en sérieuse considération." Non, pas de réponse, le gouvernement est sourd à la voix du colon. Nous sommes toujours à la merci du détenteur de la licence des limites.

Deux employés du département sont venus ici, il y a quelques jours, et après avoir pris connaissance de nos griefs, ont trouvé que nous avions pleinement droit d'attendre que nous le faisons, et de plus, ils nous ont donné des avis que nous avons suivis ; mais, après leur départ les procès continuent et nous sommes pas mieux qu'avant, et le gouvernement qui doit protéger le colon est toujours sourd comme une carpe.

Pourtant, l'on sentait bien que ce même gouvernement fait des dépenses considérables pour le rapatriement des Canadiens et je me demande s'il ne serait pas plus à propos de conserver ceux qui sont établis dans la province, en les traitant non pas comme les Modjeks le sont en Russie, mais comme des colons de bon sens, mais comme le sont réellement. Il me semble, monsieur le rédacteur, que cette hypothèse est tout à fait rationnelle.

Si nous ne recevons pas plus de protection de la part du gouvernement, nous serons obligés de partir, après avoir dépensé en frais de cour le peu qui nous avons apporté à Sayabec, de même que ce que nous avons gagné pendant ce laps de temps.

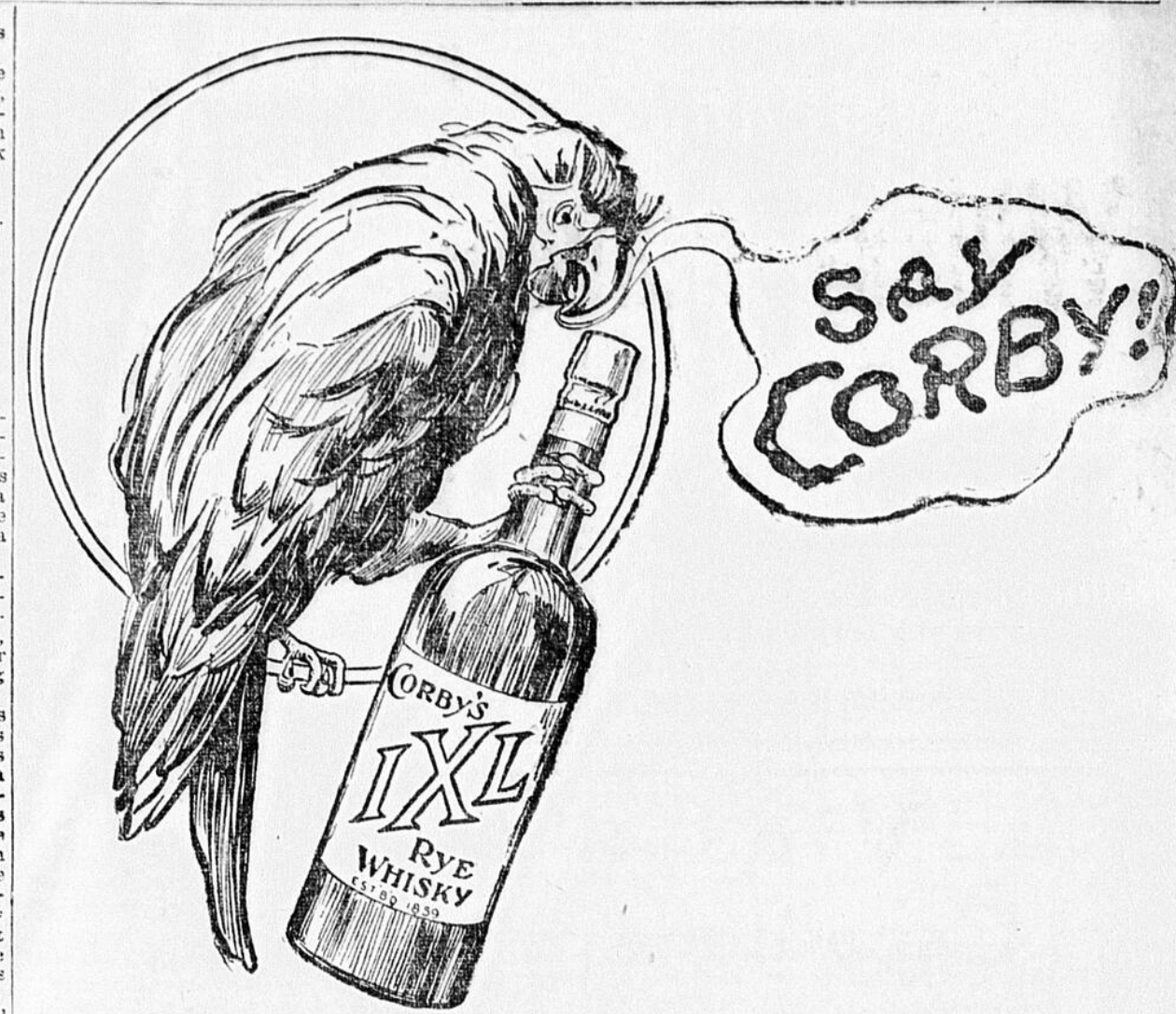
Je me demande, de plus, pourquoi le gouvernement ne ferait pas les changements nécessaires à la loi des colons, à la prochaine session, afin d'éviter tous les troubles et de penser que leur contenu les porteurs de licences de limites, chacun ayant ses droits, et tout le monde serait content.

Avec ces remerciements anticipés, croyez-moi,
M. le rédacteur,
Votre obéissant serviteur,
BENOÎT GAUDREAU,
Sayabec, 23 décembre 1905.

HOPITAL
Pour les maladies des yeux, des oreilles et de la gorge
15 RUE CHARLEVOIX, LES REMPARTS
(Changement des heures de consultation)

A l'aveu du Dispensaire de cet hôpital, sera ouvert pour le traitement gratuit des pauvres.
Le lundi, mercredi et vendredi, à 7 hrs le soir.
Le mardi, jeudi et samedi, à 9 heures le matin.
Le Dr Coite, qui a organisé un département pour le traitement des maladies des yeux, des oreilles et de la gorge, à l'Hôtel-Dieu de Québec, et a été le chef pendant huit ans, dirigera le service pour les pauvres, au nouvel hôpital.

Un dialogue russe :
On lit dans la "Gazette de Francfort" cette conversation caractéristique et amusante, entre deux vieilles dames, parue dans le journal russe "Sun Otchestrno" (Fils de la Patrie). Les deux vieilles femmes, dont l'une est très malade, causent ensemble :
— Eh bien, mon petit cœur, tu vas bientôt mourir ?
— Je crois, mon ange, je sens que ce ne sera pas long.
— As-tu l'argent nécessaire pour ton enterrement ?
— Pas du tout. Tu sais bien que je ne possède rien.
— Alors, il vaut mieux que tu te confesses et que tu ailles tout de suite devant l'Église de Kasan.
— Pourquoi, mon petit ange, pourquoi ?
— On dit que le gouverneur Trépoïff fait tirer sur la foule et que les morts sont inhumés aux frais de l'Etat. Vois-tu, mon cœur, tu auras un prêtre, une fosse pour rien, et selon le rite catholique. Dépêche-toi donc, mon petit cœur, vas-y, pense donc quel honneur si le gouverneur lui-même, de sa propre main, t'assassinait ! C'est d'une cruelle vérité.



Pourquoi ne pas Avoir une Maison bien Meublée.

Votre crédit est bon et vous pouvez faire vos propres conditions. Des phrases comme celles-ci ne sont pas destinées à attirer votre attention et exciter votre intérêt. Vous êtes peut-être une des nombreuses personnes qui ont profité de ce système libéral pour meubler les maisons et qui ont bénéficié de l'avantage de se servir des marchandises tout en les payant. Vous appartenez peut-être à la grande armée des locataires. Avez-vous jamais songé à la valeur que vous recevez en échange de l'argent que vous payez comme loyer ? Annoncement, si ce n'est l'usage de la maison. Le propriétaire ne vous tient pas compte de chacun de vos paiements comme partie de paiement sur votre maison. Chez nous, c'est bien différent. Vous êtes libre de choisir l'ameublement que vous voulez. Vous payez réellement le loyer. Mais chaque paiement est porté à votre crédit, et lorsque vous faites le dernier paiement, l'ameublement est votre propriété.

AMEUBLEMENTS A CREDIT J. A. CANTIN,
No. 251, RUE ST-JOSEPH, près du Marché

Bois de Chauffage
A VENDRE
A HEDLEYVILLE

Une grande quantité de bois de chauffage à vendre, à grande réduction.
MERRISIER ET ERABLE, de 2 1/2 \$4.40
pièces.
BOULEAU de 3 pieds..... 4.40
BOULEAU de 2 1/2 pieds..... 4.00
LA PLAINÉ DE CHAN, bien sec, de 2 1/2, pièces de chauffage, de 3 pieds, le \$3.90
SLAB DÉPINETTE, de 3 pieds, le \$3.90
GRANDE ÉLÉB DÉPINETTE..... 1.40
Pélure dans St-Roch et St-Sauveurs charbon extra. Conditions strictement comptant.

JOSEPH PROTEAU
8e Avenue, No. 25, Hédleyville
50 rue - 10

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné une demande faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour la possession d'une loi autorisant l'acte d'incorporation de la Compagnie Piquet, Hédleyville, et lui accordant les plus amples pouvoirs.

Pour autoriser la Compagnie :
1. — À émettre un capital, préférentiel pour un montant excédant pas \$75000 aux conditions et à un taux d'intérêt à être déterminés de temps à autre par les directeurs de la Compagnie, selon qu'il le jugent à propos.
2. — À émettre un capital ordinaire, préférentiel pour un montant excédant pas \$25000, en paiement de toutes les parties des charges et obligations créées par un acte de donation exécuté par son père, le défunt M. Piquet Hédleyville, et lui accordant les plus amples pouvoirs, selon son testament exécuté en la cité de Québec, le 27 Mars 1901, devant Maître Cyrien Labrecque, notaire public.
3. — À verser et payer de toutes les sommes requises ou subvention pour payer et acquitter, en tout ou en partie, les charges et obligations créées en vertu de cet acte de donation et à transporter en garantie de tels emprunts des actions préférentielles ou ordinaires de la Compagnie, ou les deux à la fois, pour tel montant que les directeurs de la Compagnie pourront considérer nécessaire, et à être le chef pendant huit ans, dirigera le service pour les pauvres, au nouvel hôpital.

Quebec, 18 décembre 1905.
N. W. LEBLANC,
G. A. VAN DERBY,
Exécuteurs testamentaires.
21 déc - 10

ALA ROYALE
— COIN DES —
Rues Caron et Lallemand, St-Roch

BOITES En Carton
De toutes Formes et Dimensions
Boîtes Pliantes, Etc.

TELEPHONE 2255
THE ROYAL PAPER BOX CO.

VISITES DU JOUR DE L'AN
Elles seront de rigueur Cette année...

Que voulez-vous, la mode le veut aussi ! En conséquence il faudra figurer avec honneur. Aussi

M. G. E. BRETON
Marchand-Tailleur

onne avis à ses clients et au public en général qu'il a un assortiment complet des dernières nouveautés, comprenant chemises, collets, cravates, manchettes, manchons en toile et soie, s. gants, camisoles, etc., etc., en un mot tout ce qu'il faut au vêtr élégamment les messieurs.

Prenez-en note, c'est le Magasin Populaire

GEO. E. BRETON, MARCHAND-TAILLEUR
198 rue St-Jean

Pour les Fêtes
DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

VIN Mistella, bouteille 1 litre..... 15 cents
VIN Oporto Graham, bouteille 1 litre..... 25 cents
VIN Oporto vieux de 10 ans..... \$1.00 la bouteille
VIN Claret St-Emilion..... \$2.50 la douzaine
VIN D'Oporto, 4 ans..... \$1.00 le gallon
VIN Saratoga..... 30 cents
SCOTCH, gros flacon..... 75 cents

UN GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS FRANÇAISES
Chartreuse, Bénédictine, Curaço, Crème de Menthe, Liqueur d'Or, Cherry-Whisky, Cherry-Brandy, Sloe-Gin, Sirop de fruits, etc

GRANDE VARIÉTÉ DE BONBONS
BONBONNIÈRES de..... 5 cts à \$3.00 la boîte
BELLS ORANGES..... 10 cts la douzaine

Une visite est sollicitée

L. N. BERGERON
— ÉPICIER —
70 rue de la Couronne, Québec
Telep. 2184



LES inconvénients auxquels les dames sont exposés par leurs jupes de robes humides sont évités si vous portez la botte légère de ville, marque

"MALTESE CROSS"

Ces bottes vous assurent une protection parfaite contre les neiges fondantes et l'humidité.

Elles font bien.
Elles paraissent bien.
Elles durent bien.

Fabriquées par
THE GUTTA PERCHA & RUBBER Mfg Co
Of Toronto, Ltd.
Succursales: Montréal, Winnipeg et Vancouver.

Sur la Tablette

de chaque ménage en Canada il devrait y avoir une bouteille de Shiloh...

Generation Apres Generation

On proclame que Shiloh a établi le record de la plus saine et la plus prompte pour les Rhumes, et la toux...

Magnifique Propriété à Vendre

Une magnifique résidence de feu J. P. P. A. DeBlois, située dans la paroisse de Beauport...

A VENDRE

PROPRIÉTÉ À VENDRE—Une maison contenant dix chambres avec un sous-sol et une cave...

MAISONS À VENDRE

Nos. 101, 102, 107 et 109 rue Desrochers. Nos. 67, 69 et 71 rue St-Augustin.

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ, située au village de Lantz, (St-Joseph de Lévis), comprenant un grand terrain de 28 acres...

MAISONS À VENDRE

Nos. 101, 102, 107 et 109 rue Desrochers. Nos. 67, 69 et 71 rue St-Augustin.

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ, située au village de Lantz, (St-Joseph de Lévis), comprenant un grand terrain de 28 acres...

A VENDRE

UNE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ, située au village de Lantz, (St-Joseph de Lévis), comprenant un grand terrain de 28 acres...

A LOUER

MAGNIFIQUES FERMES à louer sur l'île aux Oies, propriété des Dames Religieuses et l'Hotel-Dieu de Québec.

A VENDRE OU A LOUER

MAGNIFIQUE poste de commerce, comprenant logement, deux magasins, un bon grand hangar à deux étages...

A LOUER

MAGNIFIQUE poste de commerce, comprenant logement, deux magasins, un bon grand hangar à deux étages...

A VENDRE OU A LOUER

MAGNIFIQUE poste de commerce, comprenant logement, deux magasins, un bon grand hangar à deux étages...

SPECULATEURS

SAURONT de l'argent sur la commission, le réts, etc., en plaçant leurs ordres sur marge de 2% ou plus avec la maison bien connue...

THE MUNICIPAL

Trading Co. of New-York, U.S. Bureau : 84 RUE ST-PIERRE, Québec. PHONE 1621

L'INDUSTRIE DU TABAC

La manufacture du tabac canadien

Les suggestions faites à la commission du tarif par les manufacturiers de Québec

Québec, 28 décembre 1905. Aux honorables membres de la Commission du Tarif.

Honorables messieurs, Nous, manufacturiers de tabac canadien, avons l'honneur de soumettre à la Commission les propositions suivantes se rapportant à la révision du tarif :

1. L'adoption d'une estampille uniforme pour tous nos produits et le réajustement des droits qui devra s'en suivre.

2. L'abolition de la vente libre du tabac en feuilles.

3. L'entrée en franchise pour l'industrie du tabac, de la glycérine, la glycérine et des spiritueux.

ARGUMENTS.—ITEM 1. Nous devons faire remarquer que suivant les règlements actuels du Revenu de l'Intérieur, il existe trois différentes classes de tabac : le tabac exotique, le tabac canadien, et le tabac combiné, résultat du mélange du tabac exotique et du tabac canadien.

Un local séparé et isolé est requis pour chaque classe, ce qui nécessite trois manufactures, trois licences, triple outillage et machinerie, avec tous les accessoires, y compris les entrepôts, etc., pour chaque manufacture.

Il est par conséquent reconnu qu'en ce temps de compétition inouïe, le manufacturier est forcé de concentrer son énergie, et d'en arriver à un minimum de perte, soit au matériel, soit en main d'œuvre, c'est pour cela surtout que les manufacturiers désirent les changements demandés.

Les droits de douane collectés sur la feuille exotique, sont répartis comme suit : 10 cts par livre, pour les manufactures de tabac étranger, 30 cts par livre, pour les manufactures de tabac combiné. De plus, il y a un droit d'exercice de 25 cts sur le tabac manufacturé de feuille exotique, et de 5 cts la livre, sur le tabac combiné. En vue de simplifier la méthode existante, comme ci-haut mentionné, nous soumettons un réajustement des droits comme suit :

Que les droits sur la feuille étrangère soient de 35 cts la livre, et un droit d'exercice de 5 cts sur les produits manufacturés, ce qui donnera exactement le même revenu au gouvernement, que sous le système actuel, et qu'un timbre d'une seule couleur soit adopté pour toutes les classes, et qu'une seule licence soit exigée.

Dans les Etats-Unis, c'est ce système qui est en opération, une seule licence, et un timbre uniforme, et nous devons faire remarquer que les conditions sont absolument les mêmes, les importations et l'outillage du tabac, comme nous le faisons ici au Canada.

ARGUMENTS.—ITEM 2. Abolition de la vente libre du tabac en feuilles.

L'augmentation de la consommation du tabac en feuilles, est nuisible aux intérêts des manufacturiers licenciés, qui sont forcés de contribuer au revenu du gouvernement, et nous croyons que c'est une injustice à l'industrie, que de permettre au cultivateur de vendre son produit, en compétition avec celui du manufacturier qui a payé des droits, et de permettre au cultivateur d'offrir son produit à l'état vert, impropre à la consommation, mais lequel, à cause de son bon marché, est facilement vendu, et il n'y a aucun revenu de collecté sur ce tabac.

Il est reconnu que la consommation du tabac en feuilles, est d'à peu près quatre millions de livres par année et l'anti-patente est que cette proportion sera dépassée dans l'avenir. La perte que subit le Revenu, actuellement, se chiffre à (\$200,000) deux cents mille piastres.

Cette grande quantité de tabac en feuilles, qui est consommée à l'état brut, étant manufacturé, donnerait de l'ouvrage à son plus grand nombre d'employés. En plus, nous pouvons dire qu'il n'y a qu'au Canada, où la vente du tabac en feuilles est libre.

Le privilège de vendre librement le tabac en feuilles fut accordé, quand il fut jugé opportun d'encourager la culture du tabac au Canada. Ces conditions n'existent plus, vu que la culture se fait maintenant sur une grande échelle au grand bénéfice du cultivateur canadien.

ARGUMENTS.—ITEM 3. La glycérine, la glycérine, et le rhum entrent comme matière première dans la manufacture du tabac. Ces trois produits ne sont pas manufacturés au Canada. Nous les importons et payons les droits, de sorte qu'un droit double, est collecté comme droit d'exercice, sur le tabac manufacturé qui contient ces éléments.

Cela doit paraître raisonnable au gouvernement, de permettre aux manufacturiers de se servir de ces articles sans en payer les droits deux fois, et nous demandons que lorsque ces articles sont importés pour servir à la manufacture du tabac, qu'ils soient placés sur la liste des articles libres, sur le même pied que les autres industries qui ont cet avantage.

LEMESURIER & SONS, MILLER & LOCKWELL, ROCK CITY TOBACCO Co.

Un Quebécois à Chicago

Nous lisons dans le "Courrier de l'Ouest" :

M. Lucien Gaboury, de Winnipeg, est de passage à Chicago, pour quelques jours, l'hôte de la famille J. F. X. Letour, Audy, de la rue Harrison.

M. Gaboury est originaire de Québec où demeure sa famille. En septembre dernier il laissait la vieille Cité de Champlain pour aller dans la reine de l'Ouest Canadien, ouvrir un comptoir pour l'écolement des produits de la manufacture de tabac "Rock City Tobacco Co" dont il aura la gérance pour cette partie du pays.

Il est passé par St-Paul et Minneapolis et fait de grands éloges de ces deux Villes-Sœurs qui progressent avec une rapidité étonnante. Winnipeg aura à sa large part d'admiration.

Il partira pour Québec au commencement de la semaine, pour arriver chez ses parents le Jour de l'An.

Une réception a été donnée samedi après-midi aux salons de la Bibliothèque de l'Alliance Française en l'honneur de l'ambassadeur de France, M. Jusserand, de passage à Chicago.

\$1,900 cigares domestiques et importés à vendre dans tous les prix. A. BEAUDOIN.

Une Superbe Photographie Cabinet de Son Excellence

Le Tres Honorable Sir Albert Henry George, comte Grey. GOUVERNEUR GENERAL DU CANADA

Sera donnée à tous ceux qui emploient les célèbres "Teintures Diamond"

Nous avons reçu un si grand nombre de lettres de dames du Canada, nous demandant de continuer notre supplément de magnifiques photographies, distribuées durant ces deux derniers mois ; que nous avons décidé de prolonger la distribution de cette prime jusqu'à la fin de février 1906.

Prière de remarquer les conditions qu'il faut pour se procurer une photographie.

Nous recevrons gratuitement un portrait à toute dame qui nous enverra son nom et son adresse, en plus quatre des enveloppes intéressées qui contiennent les teintures Diamond de l'impure quelle couleur. Les enveloppes d'autres marques de teintures ne seront pas acceptées.

Cette offre sera valide jusqu'à la fin de février 1906. Envoyez de suite votre adresse avec les quatre enveloppes, afin de recevoir, sans retard la photographie.

Wells et Richardson Coy, Ltd, 200, Mountain Street, Montréal, Québec.

LA POPULATION DE LA RUSSIE

On ne connaît pas encore les résultats définitifs du recensement de 1897. Ceux-ci viennent seulement d'être publiés.

Ils donnent, pour l'ensemble de la Russie d'Europe et d'Asie, et de la Finlande, une population de 125,640,021 habitants.

Dans ce nombre global représentant la population de toutes les Russies, la Russie d'Europe seule entre pour 93 millions et demi d'habitants, en chiffres ronds, la Pologne pour 9 millions et demi, le Caucase pour 3 millions et demi, la Sibirie pour moins de 6 millions.

Ce qui correspond à des densités de population allant de 19.4 au kilomètre carré en Russie d'Europe à 0.5 en Sibirie.

Les deux tiers seulement de la population globale ont le russe pour langue maternelle, ce qui revient à dire qu'un tiers des sujets du tsar ne sont pas Russes.

Dans le royaume de Pologne, notamment, les Russes ne forment que 7 p. c. de la population ; les Polonais sont, dans l'ensemble de l'empire au nombre de 7,331,000.

Dans les provinces baltes on trouve 1,790,000 Allemands. Enfin, le nombre exact des Israélites indiqués par le recensement est de 5,215,805. Moscou en compte 8,000 ; St-Petersbourg, 17,000 sur un million d'habitants ; Odessa, 129,000 sur 404,000, et Varsovie, 219,000 sur 364,000 âmes.

La Russie n'est habitée que par un petit nombre d'étrangers : 495,000, dont 158,000 Allemands, 122,000 Hongrois et Autrichiens, 121,000 Turcs, 74,000 Persans, 48,000 Chinois, etc.

Il n'y a guère plus de 9,000 Français et de 7,500 Anglais ; mais on y rencontre 6,000 Suisses.

Vous trouverez le plus beau choix de pipes montées en or chez A. BEAUDOIN, 76 1/2 rue St-Joseph. Phone 2140

CAMILLE FLAMMARION

Il fait une déclaration sensationnelle au sujet de Mars

New-York, 28.—Un câblegramme de Paris nous apprend que Camille Flammarion, le célèbre astronome, a déclaré que les habitants de la planète Mars sont beaucoup plus développés intellectuellement que les pauvres Terriens, c'est-à-dire nous tous qui habitons le globe terrestre. Plus que cela, Flammarion est d'avis qu'il est difficile d'imaginer une espèce d'êtres humains moins intelligents que nous-mêmes, vu que nous ne savons pas encore comment nous contrôler.

Les habitants de Mars sont une race beaucoup plus vieille que les Terriens ; ils représentent aujourd'hui, ce que la race humaine sur la Terre sera dans plusieurs millions d'années.

Flammarion appuie ses dires par des arguments dérivés de phénomènes physiques bien connus dans Mars.

Tabac Champlain à fumer à chiquer, 5 cts le paquet.

Archives de Goethe volées

Paris, 28.—On annonce de Weimar qu'un antiquaire de Berlin s'est trouvé en possession de documents recueillis ou copiés, appartenant aux archives de Goethe, à Weimar. Il a reçu d'un antiquaire de Weimar les documents destinés à être vendus et les a offerts aux archives de Weimar. C'est alors qu'on s'est aperçu du larcin. L'antiquaire de Berlin semble être innocent. Celui de Weimar n'est certainement pas le voleur. Il soutient avoir reçu les documents par héritage.

Crucifix Lumineux Haute nouveauté. Invention ingénieuse. Crucifix qui brillent la nuit. Deux grandeurs : Crucifix de 11 pouces ou 2 pieds de croix ; 15 pouces ou 2 pds 6 pes de croix. Prix de \$1.50 et \$2.00. Fabriqué et vendu par le statuariaire bien connu. MICHEL RIGALLI, 132 et 134 rue St-Jean, Québec.

NE MANQUEZ PAS L'OCCASION

Pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An, de vous rendre chez L. T. ARMAND. Vous y trouverez un grand choix de montres pour dames, BAGUES de fiançailles, chaînes, bijoux, BRACELETS, colliers, boîtes à bijoux, BRONZES, etc. NOUS DONNONS un joli chronomètre à tout acheteur pour le montant de \$1.00. Une visite est sollicitée. L. T. ARMAND, Horloger, 442 rue St-Joseph.

Cadeaux à moitié prix

Chez Gagnon, bijoutier, 200 rue St-Joseph, une réduction de 25 à 50 cent sur tous les achats fait le soir de 8 hrs à 10 heures. Profitez-en car un escompte semblable vaut certainement un magnifique cadeau au client qui patronise cette maison. Le plus beau et le plus grand choix de bijoux tels que jones en or de 10 k, et 18 k, un grand choix de bagues, les montres en grande quantité, etc. Patroniser cette maison populaire.

50 GAPOTS DE CHAT

Seront mis en vente jeudi à des prix incroyables. Voyez nos prix. Garantie naturelle : \$90.00 pour \$75.00, \$80.00 pour \$65.00, \$75.00 pour \$60.00. Aussi un petit lot à \$40.00. FAGUY, LEPIVAY & FRERE, 262-264 rue St-Jean.

LA VEILLE DU JOUR DE L'AN

Pour bien finir l'année expirante et en attendant l'aurore de l'année nouvelle, prenez durant la veillée une ou deux tasses de "Café de Madame Haot" : il vous tiendra éveillés, frais et dispos pour le moment où l'an nouveau commencera sa carrière pleine de mystère et d'imprévu. Il n'y a rien de tel qu'une tasse bien chaude de ce savoureux nectar pour mettre de bonne humeur les gens les plus mesurés et réveiller l'esprit paresseux ou fatigué ; vous trouverez ce café sans rival dans toutes les bonnes épiceries, et si vous n'en trouvez pas chez votre fournisseur, je vous en ferai livrer, sans frais, une boîte de 2 livres à domicile, sur réception de 75 cts si vous habitez la ville, de livre par quantité de 3 boîtes de 2 livres, sur réception de \$2.25, dans toute l'étendue des provinces de Québec et d'Outaouais.

Gros : E. D. MARCEAU, 281-283 rue St-Paul, Montréal.

Je Paierais le Fret

Feuilleton de L'ÉVÉNEMENT LA FEMME MYSTERIEUSE

—Encore une fois, merci, murmura Octave d'une voix agitée par la joie et le triomphe. Il avait vaincu Blanche, dit-il.

Elle quitta la chambre, et Blanche se leva, le cœur gros et oppressé. Notre jeune héros revêtit de nouveau son armure, abaisa la visière de son casque, et au bout de quelques instants, le cœur palpitant, descendit de son appartement.

Henri de Brabant était depuis longtemps assis dans la cour de l'écurie dominant des instructions à ses serviteurs ; mais en apercevant Blanche, il s'avança au-devant d'elle, avec tous les témoignages de la plus franche cordialité.

—Bonjour, mon brave inconnu, dit le chevalier en prenant la main gantée de Blanche. Tu dois être fatigué du poids de cette armure ; mais l'espérance que le moment arrivera où tu mettras fin à cet incognito.

—Le moment est arrivé, répondit Blanche en cachant avec peine les étonnements qui gonflaient son sein. Je vous dirai qui je suis, et puis j'espère que votre Excellence, peut-être pour toujours, ajouta-t-elle avec un accent de tristesse dont elle ne fut pas maîtresse.

—Pour toujours ? répéta Henri. Mais quelle étrange fatalité me force donc à me séparer ainsi de celui qui m'inspire la plus vive et la plus sincère amitié ?

—Ne cherchez pas à deviner les motifs qui m'ont décidé à vous dire adieu quelques heures plus tôt que je n'aurais espéré. Blanche est en route pour la capitale, et ne pourra plus me revoir.

—Par Dieu ! s'écria Henri de Brabant, je ne saurais consentir à ce que vous nous quittions ainsi ! Tu vas me révéler ton nom, c'est parfait ; mais à peine ai-je appris à t'aimer comme un frère, sans même savoir quel tu es et avoir un souvenir qui m'a pris le cœur de te quitter.

—Je n'ai pas le choix, répéta Blanche en ayant peine à réprimer les étonnements qui gonflaient son sein. Je vous dirai qui je suis, et puis j'espère que votre Excellence, peut-être pour toujours, ajouta-t-elle avec un accent de tristesse dont elle ne fut pas maîtresse.

—Un, dit Henri de Brabant ; elle est arrivée hier soir assez tard. Je vous dirai par suite de quelles circonstances elle s'est trouvée sur notre chemin. L'accident arrivé à sa sœur et à son cavalier, mais ne m'expliquez rien de ce qui s'est passé, et je vous présenterai à elle, ajouta le chevalier en faisant un pas vers sa sœur, mon ami, et venez me dire votre nom devant elle afin qu'elle puisse apprendre à vous connaître.

—Non, non ! s'écria Blanche avec étonnement, comme si elle eût été atteinte d'un vertige soudain. Puis, obéissant à une impulsion irrésistible, elle s'élança vers le cavalier qui plaignait à côté d'elle, lui enfouit les éperons dans les flancs, et partit comme une flèche, sans que le chevalier comprit rien à une pareille fuite.

—Où, donnez-moi ce cheval, répéta-t-elle, et chaque fois que je verrai ce noble animal, je penserai à Henri de Brabant.

—Il l'a appartenu dès l'instant où tu l'as monté, répondit le chevalier. Il faut donc que je te donne d'autres témoignages de ma amitié.

—Je n'en demande pas, dit Blanche avec émotion. Puis, se tournant vers le domestique, elle lui dit de se rendre à l'écurie, elle lui dit de se rendre à l'écurie, elle lui dit de se rendre à l'écurie.

—Il y a quelque chose d'étrange et de singulier dans vos manières, murmura Blanche ; et il est impossible que je vous laisse partir sans connaître la cause de votre tristesse. Ainsi, dites-moi.

—A ce moment, une jeune femme, qui était assise sur un banc, accompagnée de Linda et de Béatrice, aperçut le seigneur de l'auberge. A sa vue Blanche se précipita vers elle, et s'écria : —Adieu ! adieu ! et puis, se tournant vers le chevalier, elle fut frappée du plaisir et de la satisfaction qu'elle éprouvait en le voyant.

—Ne vous inquiétez pas, dit Blanche, je n'ai rien de grave à vous dire. Je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre.

—Ne vous inquiétez pas, dit Blanche, je n'ai rien de grave à vous dire. Je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre.

—Un, dit Henri de Brabant ; elle est arrivée hier soir assez tard. Je vous dirai par suite de quelles circonstances elle s'est trouvée sur notre chemin. L'accident arrivé à sa sœur et à son cavalier, mais ne m'expliquez rien de ce qui s'est passé, et je vous présenterai à elle, ajouta le chevalier en faisant un pas vers sa sœur, mon ami, et venez me dire votre nom devant elle afin qu'elle puisse apprendre à vous connaître.

—Non, non ! s'écria Blanche avec étonnement, comme si elle eût été atteinte d'un vertige soudain. Puis, obéissant à une impulsion irrésistible, elle s'élança vers le cavalier qui plaignait à côté d'elle, lui enfouit les éperons dans les flancs, et partit comme une flèche, sans que le chevalier comprit rien à une pareille fuite.

—Où, donnez-moi ce cheval, répéta-t-elle, et chaque fois que je verrai ce noble animal, je penserai à Henri de Brabant.

—Il l'a appartenu dès l'instant où tu l'as monté, répondit le chevalier. Il faut donc que je te donne d'autres témoignages de ma amitié.

—Je n'en demande pas, dit Blanche avec émotion. Puis, se tournant vers le domestique, elle lui dit de se rendre à l'écurie, elle lui dit de se rendre à l'écurie, elle lui dit de se rendre à l'écurie.

—Il y a quelque chose d'étrange et de singulier dans vos manières, murmura Blanche ; et il est impossible que je vous laisse partir sans connaître la cause de votre tristesse. Ainsi, dites-moi.

—A ce moment, une jeune femme, qui était assise sur un banc, accompagnée de Linda et de Béatrice, aperçut le seigneur de l'auberge. A sa vue Blanche se précipita vers elle, et s'écria : —Adieu ! adieu ! et puis, se tournant vers le chevalier, elle fut frappée du plaisir et de la satisfaction qu'elle éprouvait en le voyant.

—Ne vous inquiétez pas, dit Blanche, je n'ai rien de grave à vous dire. Je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre.

—Ne vous inquiétez pas, dit Blanche, je n'ai rien de grave à vous dire. Je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre.

—Un, dit Henri de Brabant ; elle est arrivée hier soir assez tard. Je vous dirai par suite de quelles circonstances elle s'est trouvée sur notre chemin. L'accident arrivé à sa sœur et à son cavalier, mais ne m'expliquez rien de ce qui s'est passé, et je vous présenterai à elle, ajouta le chevalier en faisant un pas vers sa sœur, mon ami, et venez me dire votre nom devant elle afin qu'elle puisse apprendre à vous connaître.

—Non, non ! s'écria Blanche avec étonnement, comme si elle eût été atteinte d'un vertige soudain. Puis, obéissant à une impulsion irrésistible, elle s'élança vers le cavalier qui plaignait à côté d'elle, lui enfouit les éperons dans les flancs, et partit comme une flèche, sans que le chevalier comprit rien à une pareille fuite.

—Où, donnez-moi ce cheval, répéta-t-elle, et chaque fois que je verrai ce noble animal, je penserai à Henri de Brabant.

—Il l'a appartenu dès l'instant où tu l'as monté, répondit le chevalier. Il faut donc que je te donne d'autres témoignages de ma amitié.

—Je n'en demande pas, dit Blanche avec émotion. Puis, se tournant vers le domestique, elle lui dit de se rendre à l'écurie, elle lui dit de se rendre à l'écurie, elle lui dit de se rendre à l'écurie.

—Il y a quelque chose d'étrange et de singulier dans vos manières, murmura Blanche ; et il est impossible que je vous laisse partir sans connaître la cause de votre tristesse. Ainsi, dites-moi.

—A ce moment, une jeune femme, qui était assise sur un banc, accompagnée de Linda et de Béatrice, aperçut le seigneur de l'auberge. A sa vue Blanche se précipita vers elle, et s'écria : —Adieu ! adieu ! et puis, se tournant vers le chevalier, elle fut frappée du plaisir et de la satisfaction qu'elle éprouvait en le voyant.

—Ne vous inquiétez pas, dit Blanche, je n'ai rien de grave à vous dire. Je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre.

—Ne vous inquiétez pas, dit Blanche, je n'ai rien de grave à vous dire. Je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre, et je n'ai que quelques heures de plus à vivre.

—Où, et toutes les fantaisies du royaume nous recevront notre café de guerre, s'écria Cyrien. J'espère que notre tâche sera comparativement aisée.

—Ne vous laissez pas cette illusion, dit le marquis de Schomburg d'un ton solennel. Je suis convaincu que la cause royale finira par triompher, et qu'avant longtemps la princesse Elizabeth retournera sur le trône de ses ancêtres ; mais la lutte sera sanglante et acharnée.

—D'accord, observa le baron de Rotemberg ; mais ne possédons-nous pas le tallisman qui nous garantit le succès ?

—De quoi ? demanda le marquis, ne devenant pas précisément ce que voulait dire le comte.

—Où, de l'or, répéta celui-ci. La fortune de la princesse Elizabeth est en notre possession, et Zitzka donnera l'ordre à son régiment de mettre la main dessus ; car il suit bien qu'avec de l'or on fait partir de terre des armées, et que mieux les soldats sont payés et nourris, plus on a de chances de leur être fidèle.

—Il me semble que vous entrez dans une discussion qui serait stérile à sa place une autre fois, dit Cyrien. Puis, comme pour donner un autre cours à la conversation, il ajouta, en s'adressant au comte de Rotemberg : —J'espère que votre fils sera un excellent pour recevoir le comte de Schomburg.

—Sans aucun doute, répondit le baron, mais, si même la nouvelle de mon arrestation, n'avait pas été désirée par Zitzka, il n'aurait pas été si facile de le faire partir, s'il était attaqué, de résister jusqu'à la mort.

—Et alors, nous déléguons l'état-major de Bohême, ajouta le baron, et nous proclamerons guerre à mort à Zitzka et ses horribles barbares.

—Pendant qu'ils parlaient, deux esclaves noirs se précipitèrent vers eux, et leur dirent : —Le comte de Schomburg est mort.

Ma lettre de M. Duquet

Monsieur le Directeur de "L'Événement."

Mon cher Monsieur, J'aurais volontiers passé sous silence, et traité avec le mépris qui s'im-

Il est vrai que je n'ai pas une conscience timorée, et scrupuleux comme notre maître, Chacun sait combien il a fallu le tourmenter, le prendre de force, pour ainsi dire, afin de lui faire accepter un modeste bonus de \$5,000. Ceux qui, comme moi, ont

Je n'ai pas une grosse carrière d'homme public, je n'ai jamais été premier-ministre, et les actions de \$25,000 sont un peu cher pour moi, mais j'ai une réputation à conserver et si M. Parent a le courage de porter des accusations de quelques nature qu'elles soient, je lui promets de lui fournir l'occasion de les prouver. Le public peut être sûr de ne pas assister à une comédie comme celle qui se joue dans le casse Parent-Legrès.

—Le garde-chasse Gendron a effectué une nouvelle saisie de cinq pièces de chevreuils, au débardage de la gare Union, samedi. Le gibier venait de St-Evariste, portait des étiquettes aux adresses de Chs Poulin, A. Pomerleau et Gédéon Rouillard, tous de Montréal.

—Après quinze jours, ces chevreuils seront confisqués à moins que les propriétaires ne produisent les certificats requis par la loi.

—M. Geo. Wright de Dixville a été victime d'un accident de chasse le jour de Noël. Il était parti accompagné d'un jeune homme qui portait le fusil et marchait derrière lui. Le coup partit accidentellement. La charge de plomb alla se loger dans une jambe de Wright, au-dessous du genou. La blessure est grave. Les Drs Smith, de Sherbrooke, et McCurdy, de Coaticook, ont été appelés auprès du blessé.

—La compagnie de chemin de fer Montagne d'Orford a reçu du gouvernement l'autorisation de faire circuler des trains de passagers sur son nouveau branchement de Kingsbury à Windsor Mills. L'inspecteur du gouvernement a trouvé que ce tronçon de voie ferrée était solidement construit et en bon état. Le chemin de fer Montagne d'Orford est exploité sur une longueur de 36 milles de Eastman à Windsor Mills, et d'Eastman à la ligne de Potton sur une longueur de 11 milles. Le printemps prochain la ligne sera continuée traversant Potton et Monsonville, jusqu'à un point de jonction avec le Pacifique Canadien, près de North Troy, Vt., sur une distance de 12 milles. La longueur totale de chemin de fer Montagne d'Orford sera alors de 60 milles.

et mon magasin, et effectivement M. Gignas m'amena du charbon pris à l'École des Arts. Quelques jours plus tard, sa cargaison, si longtemps attendue, arriva, il remit livre pour livre, once pour once, avec le poids qu'il avait emprunté. Je ferai aujourd'hui la même chose si je me trouvais dans les mêmes circonstances.

Il est vrai que je n'ai pas une conscience timorée, et scrupuleux comme notre maître, Chacun sait combien il a fallu le tourmenter, le prendre de force, pour ainsi dire, afin de lui faire accepter un modeste bonus de \$5,000. Ceux qui, comme moi, ont

Je n'ai pas une grosse carrière d'homme public, je n'ai jamais été premier-ministre, et les actions de \$25,000 sont un peu cher pour moi, mais j'ai une réputation à conserver et si M. Parent a le courage de porter des accusations de quelques nature qu'elles soient, je lui promets de lui fournir l'occasion de les prouver. Le public peut être sûr de ne pas assister à une comédie comme celle qui se joue dans le casse Parent-Legrès.

—Le garde-chasse Gendron a effectué une nouvelle saisie de cinq pièces de chevreuils, au débardage de la gare Union, samedi. Le gibier venait de St-Evariste, portait des étiquettes aux adresses de Chs Poulin, A. Pomerleau et Gédéon Rouillard, tous de Montréal.

—Après quinze jours, ces chevreuils seront confisqués à moins que les propriétaires ne produisent les certificats requis par la loi.

—M. Geo. Wright de Dixville a été victime d'un accident de chasse le jour de Noël. Il était parti accompagné d'un jeune homme qui portait le fusil et marchait derrière lui. Le coup partit accidentellement. La charge de plomb alla se loger dans une jambe de Wright, au-dessous du genou. La blessure est grave. Les Drs Smith, de Sherbrooke, et McCurdy, de Coaticook, ont été appelés auprès du blessé.

—La compagnie de chemin de fer Montagne d'Orford a reçu du gouvernement l'autorisation de faire circuler des trains de passagers sur son nouveau branchement de Kingsbury à Windsor Mills. L'inspecteur du gouvernement a trouvé que ce tronçon de voie ferrée était solidement construit et en bon état. Le chemin de fer Montagne d'Orford est exploité sur une longueur de 36 milles de Eastman à Windsor Mills, et d'Eastman à la ligne de Potton sur une longueur de 11 milles. Le printemps prochain la ligne sera continuée traversant Potton et Monsonville, jusqu'à un point de jonction avec le Pacifique Canadien, près de North Troy, Vt., sur une distance de 12 milles. La longueur totale de chemin de fer Montagne d'Orford sera alors de 60 milles.

—Mlle Jeanne Turcotte, nièce de l'hon. M. Turcotte, de Ste-Julie, a échappé miraculeusement à la mort, ce matin, à la gare du Grand Tronc, ici. Elle revenait du couvent de Stanstead et était descendue d'un convoi de Boston and Maine pour monter sur un convoi du Grand Tronc qui devait la ramener chez elle. En montant sur le marchepied elle glissa et tomba sous le train qui venait de se mettre en mouvement. Elle fut immédiatement retirée de sa position périlleuse sans une seule blessure.

DESCHAMBAULT Soirée au couvent en l'honneur de M. l'abbé Casault

curé de St-Alban, a été l'objet d'une jolte démonstration à l'occasion du 25e anniversaire d'une assidue bien méritoire à venir donner son précieux concours au salut des âmes de Deschambault.

En effet, depuis 25 ans, sans exception une seule année, M. le curé et les paroissiens ont bénéficié des bons services de M. Casault, à l'époque des Quarante-Heures. Or, sur le désir de M. le curé Rousseau, les Dames du Couvent avaient organisé cette année une jolte soirée dramatique et musicale en l'honneur de M. Casault.

La séance s'ouvrit aux accords harmonieux d'un duo à deux pianos composé par M. Casault, et les paroissiens ont bénéficié des bons services de M. Casault, à l'époque des Quarante-Heures. Or, sur le désir de M. le curé Rousseau, les Dames du Couvent avaient organisé cette année une jolte soirée dramatique et musicale en l'honneur de M. Casault.

—Mlle Jeanne Turcotte, nièce de l'hon. M. Turcotte, de Ste-Julie, a échappé miraculeusement à la mort, ce matin, à la gare du Grand Tronc, ici. Elle revenait du couvent de Stanstead et était descendue d'un convoi de Boston and Maine pour monter sur un convoi du Grand Tronc qui devait la ramener chez elle. En montant sur le marchepied elle glissa et tomba sous le train qui venait de se mettre en mouvement. Elle fut immédiatement retirée de sa position périlleuse sans une seule blessure.

—L'arrestation sensationnelle a été faite à Granby, samedi dernier. Cinq jeunes garçons, âgés de cinq à dix-neuf ans, ont été arrêtés sur une plainte de M. J. A. Desmaréau, malte-plombier, les accusant d'avoir forgé des chèques portant une imitation de sa signature, et de les avoir passés dans divers magasins de la ville.

Les prisonniers sont restés dimanche et lundi dans les cellules de l'hôtel-de-ville. Mardi, ils comparurent devant les juges de paix Paré et Payne.

Trois des accusés furent acquittés : Arcouette, Lambert et L'Évêque, et d'un autre côté furent reconnus coupables, et dût qu'il avait commis ces faux avec son complice Couture. Tous deux furent condamnés à subir leur procès à Sweetsburg.

Société des Artisans Succursale de Saint-Charles de Bellechasse

A l'assemblée régulière de la succursale de St-Charles de Bellechasse, Société des Artisans, tenue le 16 décembre courant, les messieurs suivants ont été élus officiers pour le terme 1906 :

Président—Joseph Morissette. Vice-président—Gaudioso Labrie. Secrétaire—David Therrien. Sec-treasorier—Sylvester Carrière. 1er comm-ordonnateur—Joseph Lacroix. 2e comm-ordonnateur—Joseph Ruel. MM. Amédée Quellet, Émile Leclerc, Onésime Lachance, Censours ; MM. Arthur Rhéaume, représentant du conseil exécutif ; Joseph Morissette, Arthur Rhéaume, ont été élus délégués à la première convention de la juridiction de Québec.

—Monsieur le directeur du quotidien recevait avec reconnaissance les revues et journaux publiés dans la province surtout des livres, des billets, des objets d'art, des tableaux, des cartes géographiques, des portraits des bustes ou statues de nos grands hommes ou d'importants personnages.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

Nouvelles religieuses Ordinations—Vêture et profession chez les Franciscaines

Samedi le 23 décembre, à la Basilique, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a conféré les Ordres suivants :

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.



LES JEUNES MÈRES et spécialement celles qui sont pâles et faibles par la venue d'un bébé, ont besoin des effets toniques et stimulants de ce grand tonique. "Vin Saint-Lehon" Il tonifie la digestion—rend abondante l'alimentation du bébé—chasse la dépression et la langueur—adoucit et calme les nerfs surexcités—agrandit l'appétit et amène un profond sommeil réparateur.

Nouvelles du Sport HOCKEY LE CLUB QUÉBÉCOIS Le club de hockey Québec pourra encore, cette année, compter sur les services de "Horlie" Jordan. Ce joueur sera encore sur la ligne des "forward" cette saison.

F.X. MAHEUX Manufacturier de Savon 10-14-16 coin rues Rameau et d'Argenson ST-SAUVEUR, QUÉBEC En face de l'ancienne Bâtisse des Charr Urbains. La maison F. X. Maheux, fabricant de savon extra qui est si bien appréciée par les familles et toutes nos laveuses de la campagne, a le plaisir de vous offrir aujourd'hui un nouveau SAVONGOLD MINE fait par un spécialiste attaché à la maison.

Martel & Martel 113 rue St-Joseph, près rue du Pont GRANDE REDUCTION 25 P. C. Sur Articles de Fantaisie, Argenterie, Coutellerie, etc., etc. Set à Diner \$5.50 pour \$3.99 Set à Diner \$6.50 pour \$5.00 Set à Diner \$7.25 pour \$6.50 Set à Diner doré \$8.50 pour \$5.99 Set à Diner doré \$12.00 pour \$7.99 Set à Diner doré jusqu'à \$75.00 Set à Toilette \$2.00 pour \$1.49 Set à Toilette \$4.50 pour \$2.99

BASE-BALL MORAN UMPIRE Buffalo, 29.—Le président de la ligue de l'Est, M. Harry L. Taylor a nommé, hier, M. Auguste Moran, umpire de la ligue pour la saison prochaine. Il n'en reste plus qu'à élire, MM. Campeau, Kelly et Moran étant été choisis.

Martel & Martel 113 rue St-Joseph, près rue du Pont GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM EPIPHANIE JANVIER 6 1906 PRIX D'UN SIMPLE BILLET DE 1ère CLASSE Entre toutes les stations dans la Province de Québec et Ontario, Ottawa vers l'Est. Bons pour partir Janvier 5, 6 et 7 1906, Retour limité Janvier 8 1906. (Voir dans une autre colonne pour l'heure des trains)

Porter Capsulé Nous recommandons notre porter capsulé brassé avec les meilleurs ingrédients et le considérons tout aussi bon, sinon meilleur que le porter importé. BOSWELL & BROS. (Voir dans une autre colonne pour l'heure des trains)

Vous avez un Rhume Le Gold Mine Soap est fabriqué par un spécialiste. Ce savon est déjà grandement apprécié. HONNEUR AU MERITE Mlle Auréa Savard, de St-Alban, et institutrice à Ste-Thécle, vient de recevoir du gouvernement par l'entremise de M. l'inspecteur Goulet, une récompense de \$200 pour ses succès remportés dans l'enseignement. Mlle Eluire Barabé, de St-Jacques de Parisville, institutrice à Ste-Philomène, Fortville, a été gratifiée pour la deuxième fois de \$200 du gouvernement pour récompenser ses talents dans l'enseignement. Nos félicitations. Nouveau service maritime Entre le Canada et la Nouvelle-Zélande (Dépêche spéciale) Ottawa, 30.—M. R. A. Allen, au nom de Bucknall Bros, de Londres, a signé un contrat pour un service maritime entre le Canada et la Nouvelle-Zélande. Deux navires seront mis en service, et le contrat prévoit au moins six voyages par année. Le service sera inauguré d'ici à trois mois. Le Canada et la Nouvelle-Zélande contribuent chacun pour dix mille livres, et si le gouvernement Néo-Zélandais y consent, le contrat sera valable pour trois ans. Auckland et les autres ports de la Nouvelle-Zélande et Vancouver au Canada seront les ports du nouveau service. Machine volante Une nouvelle invention (Dépêche spéciale) Halifax, 30.—Le professeur Alex. Graham Bell a fait l'expérience, hier, d'un machinisme volant de son invention qui s'est maintenu à une hauteur de trente pieds en portant un homme pesant 145 livres. M. Bell a baptisé sa machine "Forest King" et est très satisfait et est parti pour Washington. Calino rencontre un ami, désespéré : "J'ai trop de déveine, dit celui-ci, je vais en finir. Tu ne me diras rien, demain le sera mon tour." —Ta, ta, ta, fait le bon Calino, quand on veut réellement se suicider, on ne l'annonce pas à l'avance. On se tue d'abord.

—M. le curé et M. l'abbé Casault avaient à leurs côtés MM. les abbés LaPlante, curé de Portneuf, et son vicaire, M. Maurais ; Houdé, curé de St-Marc ; Balantyne, curé des Grondines ; Bernard, curé de St-Albert ; Lemay et Labreque, vicaires de Deschambault.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR
De la province de Québec
Recevra les Messieurs qui désirent lui faire visite,
LUNDI, LE 1er JANVIER 1906
DE MIDI A 1 HEURE P. M.
Dans la Chambre du Conseil législatif, Hôtel du Gouvernement
Par ordre,
H. C. SHEPPARD,
Major, A. D. C.

L'ADRESSE DE M. SAMSON ?
Il est écrit que ce ne sont pas tous ceux qui ont écrit : "Séigneur ! Seigneur !" qui entreront dans le royaume des cieux.
Il est également écrit : "puisque nous nous vivons aujourd'hui—qu'il ne suffit pas de crier : "Chocquette ! Chocquette !" pour pénétrer dans le conseil de ville."
L'adresse de M. Samson à ses électeurs n'est pas un tour de force dont pourrait se glorifier son homonyme de biblique mémoire.
Le Samson de Dailia, frappant celui du quartier St-Pierre, etc. Ce n'est pas assez pour calmer nos inquiétudes au sujet de la parfaite indépendance que devrait avoir tout conseiller. M. Samson a eu dans le passé, beaucoup de patronage du gouvernement fédéral. Nous ne prétendons pas qu'il ait pu être en aucune manière influencé par des considérations de cette nature, mais nous croyons que son adresse à ses électeurs aurait pu contenir la déclaration que pour assurer son indépendance il prenait l'engagement de ne rien recevoir du gouvernement.
Cela serait plus rassurant.

Reponse a M. J. B. E. Letellier
Québec, 28 Dec., 1905.
M. le Rédacteur du journal "L'Événement" Québec,
Cher Monsieur,
S'il est du devoir de M. J. B. E. Letellier pour l'honneur de son nom et celui de sa famille de rectifier ce qu'il y a d'inexact dans les avancées de M. Taschereau, au sujet d'une cause de M. Letellier contre moi, il est aussi de mon devoir de répondre à M. Letellier.
D'abord j'approuve et j'affirme tout ce que mon avocat, M. Alléou Taschereau a mis devant le public dans sa lettre du 20 décembre courant, et pour cela j'invoque les paroles mêmes de M. M. Bédard et Chalouit, avocats de M. Letellier, qui sont rapportées dans la lettre de M. Taschereau.
Maintenant, voici ce que j'affirme de plus, contradictoirement à M. Letellier, M. Thibodeau, le préposé au jaugeage de tonneaux de liquides qui passent à la douane a dit à la cour : " Dans les barriques 200-212-222 il y avait 69-70 et 69 gallons de liquide, ce qui fait un total de 208 gallons et ces chiffres ont été entrés dans mes livres lors de l'opération du jaugeage."
Maintenant ce sont les barriques 200-212-222 que j'ai refusé. Et c'est justement parce que ces fûts n'étaient pas pleins que j'ai refusé à M. Letellier de payer ce qu'il réclamait. Est-ce assez clair cela ? Si Monsieur Letellier tient tant à son honneur, qu'il aille à la douane et je le mets au défi de contredire ce que j'expose et ce qui a été clairement établi devant la Cour lors de l'instruction de cette cause.
Puis, M. Dugal, contrairement encore à ce que dit M. Letellier n'a appelé celui-ci à payer les droits de douane que sur 205 gallons et cela constaté par ses livres qui sont encore aux bureaux de la douane et que tout le monde peut ouvrir et lire à loisir ; le demandeur comme les autres, si ce n'est pas au-dessus de sa dignité, que de lire. Jugement a été rendu contre moi, soit : j'y satisfais, je suis obligé. Ce que, cependant, je ne comprendrais jamais, c'est le jugement qui me condamne.
Ce que je trouve encore de plus injuste que la condamnation qui m'a été infligée, c'est le refus de mon juge d'entendre de nouveau le témoin Thibodeau dont il en changeait les affirmations en rendant jugement. Et cela sur deux applications respectueuses et très énergiques de mon avocat M. Taschereau. Que le juge Pelletier n'ait pas compris les témoignages, pourtant clairs et explicites de Dugal et Thibodeau, j'y consens, mais qu'il ait refusé de se renseigner, non pour me plaider, mais pour me rendre justice, je n'y comprends rien, absolument rien.
En conscience, je ne dois rien à M. Letellier, au contraire, je soutiens et soutiendrais toujours que je lui ai payé plus que ce qu'il devait puisqu'un juge lui en donne le droit légal.
Et les écrits de M. M. Taschereau et Bédard là pour le démontrer.
ALPHONSE BRETON,
Hôtelier de St-Roch.
Pour états à cigares et cigarettes, vous trouverez le plus bon marché chez M. BEAUDOIN, 76 1/2 rue St-Joseph.
SI VOUS AVEZ UN PIANO
Il vous faut "LA FAVORITE" Vaise
C'est une des plus nouvelles valeurs publiées qui démontre le goût canadien, une valse de salon qui plaira à tous.
Allez l'entendre chez C. W. LINDSAY, Limitée, 204 rue St-Jean.

Fin de la revolution
A MOSCOU

Le feu a cessé—Les rues sont débarrassées de leurs barricades
St-Petersbourg, 30.—La révolution a duré exactement huit jours à Moscou. Le feu a cessé et les rues sont débarrassées de leurs barricades. Les révolutionnaires déclarent que le combat a été volontairement abandonné et que c'est partie remise. Tous les hôpitaux regorgent de blessés.
Le "Slovo" annonce un soulèvement général dans les montagnes de Cural où on a institué une république.
DERNIERS COUPS DE FEU
Moscou, 29.—L'insurrection se dissout rapidement. Les révolutionnaires se contentent de tirer quelques coups de fusil et là, mais la facilité avec laquelle leurs petits détachements changent de place rend la tâche des troupes lente et fatigante. Le quartier Brunnaya a été complètement débarrassé de tous les membres de la "Drujina", c'est ainsi qu'est appelée la section combattante des révolutionnaires. Ils ont transféré leurs opérations dans le quartier des "Troïkita"; ces opérations consistent à jeter de temps à autre une bombe du haut des toits sur les patrouilles de Cosaques et à se sauver dès que l'artillerie fait son apparition.
La ville de Moscou a l'aspect d'un champ de bataille. On voit partout des officiers traversant les rues au galop de leurs chevaux ou installés dans des traîneaux rapides escortés par des dragons ou des Cosaques.
Pour la première fois depuis le commencement de la rébellion, le centre de la ville a donné, aujourd'hui, des signes de vie ; les magasins rouvrent leurs portes et les habitants qui se sont enfermés chez eux depuis cinq jours se risquent au dehors pour respirer l'air frais.
Le matin, les troupes ont commencé à opérer du côté de l'arc de Triomphe. Elles ont bombardé et démolé une immense barricade construite avec des voitures renversées, près des écuries de la Compagnie belge des tramways. Ensuite, prenant l'arc de triomphe comme pivot, elles ont décrit un arc de cercle dans la direction de l'est, leurs colonnes balayant toutes les rues de la Tverskaya et la partie nord du boulevard, jusqu'à atteindre le champ de bataille du centre de la ville. Dans ce quartier, les barricades étaient moins nombreuses et la résistance moins sérieuse que dans les combats d'hier. La nuit dernière une compagnie de soldats de la "Drujina" qui recevoit dit-on, vingt sous par jour, ont fait une audacieuse incursion jusqu'au cœur de la ville. Ils ont essayé d'assassiner le général Dubassoff, gouverneur général de Moscou. Il n'a pas réussi.
Tous les membres du comité socialiste révolutionnaire ont été arrêtés et une grande quantité de bombes et de machines infernales ont été saisies.
ECHÉC DE LA GREVE
St-Petersbourg, 30.—On a commencé le démantèlement des ouvriers. De nombreuses troupes de Cosaques et d'intantiers ont occupé les quartiers ouvriers situés de l'autre côté de la Néva. Les soldats entouraient chaque pâté de maisons, pendant que les gendarmes entrant dans celles-ci fouillaient toutes les chambres. Ils ont trouvé des centaines de revolvers et quelques fusils. Dans une maison ils ont découvert une mitrailleuse et une grande quantité de munitions.
Les ouvriers sont découragés par l'arrestation de leurs chefs dont un millier est déjà dans les prisons de St-Petersbourg. La seule résistance de quelque importance que les soldats aient rencontrée, s'est produite dans le quartier Wilborg où ils ont dû détruire une barricade qui avait été hardiment construite. Les ouvriers vaudraient se battre, mais un très petit nombre d'entre eux sont armés.
Pendant ce temps, l'empereur donne toute son attention à l'armée. Chaque semaine un des régiments campés près de la capitale est amené à Tsarskoïe Selo. Un bon dîner est offert aux soldats pendant que les officiers déjeunent avec l'empereur. Celui-ci les conversation avec chacun de ses invités et il va passer ensuite quelques instants auprès des simples soldats.
LE CREDIT DE LA RUSSIE
Washington, 30.—M. Wienkin, agent financier de l'ambassade russe, a fait la déclaration suivante : "Les histoires relatives à la prochaine ruine financière de la Russie et d'autres récits de même genre, trouvent créance à l'étranger parmi les nombreuses personnes qui n'ont aucune connaissance des ressources de la Russie. Les porteurs de valeurs russes peuvent être aussi tranquilles aujourd'hui qu'ils l'étaient autrefois. On doit se rappeler que cette nation n'a jamais eu recours à une réduction des intérêts de sa dette et qu'elle ne le fera pas maintenant. Les spéculateurs qui achètent les valeurs russes dépréciées, le savent très bien."
"Les journaux étrangers font allusion aux retraits des fonds déposés dans les caisses d'épargne du gouvernement ; leurs récits, à ce sujet, sont

Une guerre menaçante
LA QUESTION DU MAROC SE COMPLIQUE

Les gouvernements d'Algérie et de Tunisie ont ordre de se préparer à des troubles
Londres, 30.—Une dépêche de Toulouse dit que la France a donné des ordres sévères au gouverneur d'Algérie et de Tunisie, de se préparer à des troubles possibles au Maroc et que les négociations au sujet de ce pays sont bien défectueuses.
Le port de l'Espagne présente une activité inaccoutumée.
Rome, 29.—Les cabinets européens continuent à échanger des communications relatives à la question marocaine. Les rois de l'Allemagne ont propositions françaises demandant que l'on s'occupe de résoudre par avance les différentes questions qui seront soumises à la conférence, à commencer par le Maroc.
Madrid, 29.—On a publié hier le texte de la lettre que M. Montero Rios a écrite à M. Monnet, président du conseil, et dans laquelle il déclare qu'il représente l'Espagne à la conférence marocaine. Dans cette lettre, M. Montero Rios déclare que son intention est de se retirer complètement des affaires publiques. Sa retraite est due principalement aux paroles qui ont été prononcées aux Cortès, l'accusant de n'avoir pas soutenu les intérêts de l'Espagne en signant le traité de paix avec les Etats-Unis et d'avoir favorisé la France aux dépens de l'Allemagne.
LA COMPAGNIE DES THÉS ASCOT OFFRE à tous ceux qui leur font l'honneur de la patronner, les souhaits d'une bonne et heureuse année.
500 boîtes de cigares en boîte de 10 pour 25 cts, pour le temps des fêtes chez
A. BEAUDOIN,
70 1/2 rue St-Joseph.
Phone 2140.

Dissolution de société
A mes Clients et Amis,

J'ai à vous annoncer qu'à partir du 21 décembre 1905, je ne fais plus partie de la société Alain et Bruneau. J'ai le plaisir de vous faire part que j'ouvrirai, au mois de février prochain, un magasin de chapellerie, manchements, gros et détail, dans le magasin ci-devant occupé par M. Henry, libraire, 41 rue St-Joseph. Je m'occupe aussi de la confection tel que par le passé. Je vous annoncerai plus tard la date de l'ouverture de mon établissement.
EIZÉAR BRUNEAU.

Imposante cérémonie funèbre

Hier après-midi, le 29 décembre, à 9 heures, le vapeur "Polaris" transportait à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans la dépouille mortelle du jeune Jules Baillargeon, fils de sieur Adjudant Baillargeon, pilote. Pour la circonstance, le bateau avait été spécialement mis à la disposition des membres de la famille du défunt et des amis et connaissances, grâce à la demande de M. Alexandre Taschereau, député du comté de Montmorency, et le gérant de la Cie du Grand-Tronc, M. Thompson, a surveillé personnellement le service afin de donner tout le confort possible aux passagers.
Au bout de l'île, une couple de cents personnes étaient réunies au débarcadère et se sont jointes au cortège funèbre.
Un libéra a été chanté sur le corps à l'église de la paroisse et le service solennel a eu lieu ce matin.
Outre les nombreux membres de la famille, nous avons remarqué dans le cortège des funérailles : MM. George Parent et Alexandre Taschereau, les deux députés du comté de Montmorency, MM. Camille Bernier, Joseph Paquet, L. E. Morin, Victor Vézina, Eugène Lachance, Eugène Anetel, F. X. Dion, Adélar Bernier et un grand nombre d'autres.
A la famille du regretté défunt, nous réitérons nos sympathies.

Funérailles de M. J. F. E. Plamondon

Les funérailles de M. J. F. E. Plamondon, marchand, ont eu lieu ce matin, à l'église St-Sauveur au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.
Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. Alfred et Arthur Plamondon, puis par ses petits-fils.
Les porteurs du coin du poêle étaient l'hon. E. B. Garneau, MM. J. B. Laliberté, G. E. Amyot, Roger Larue, J. B. Bédard et J. E. Beaudry.
La plupart des hommes d'affaires de Québec et un nombre considérable de citoyens faisaient partie du cortège. On remarquait entre autres : MM. J. E. Trépanier, J. E. Fortier, Arthur Drolet, T. A. Roy, A. Emond, C. Klrouac, E. Laliberté, Ernest St-Pierre, C. Lortie, F. Lortie, T. P. Lemieux, M. Bernard, C. Charrier, M. Guillolette, A. Huard, J. B. Gobell, A. Morin, E. Racine, C. Frédéric.
Le service qui a été des plus solennels a été chanté par le Rév. Père Valiquette, curé de la paroisse. Il a aussi présidé à la levée du corps et à l'absoute. Les RR. PP. Granfils et Peron s'assistaient comme diacre et sous-diacre.
L'église avait revêtu ses plus beaux ornements de deuil et la partie musicale a été fort bien exécutée sous l'égide de l'organiste, M. Bernier. La messe des morts harmonisée a été chantée.
Un nombre considérable de personnes sont allées reconduire la dépouille mortelle au cimetière St-Sauveur. "L'Événement" a à la famille en deuil, présente ses plus vives sympathies.

9e Calendrier Annuel
Avec le present Calendrier pour 1906

M. ROSARIO LACHANCE, est heureux de remercier sa nombreuse clientèle du grand encouragement qu'il a reçu depuis qu'il a ouvert à son compte.
Avec des débits très-minimes et dans des circonstances très peu avantageuses, il fait plaisir de constater que cette Maison a pris des développements considérables.
Grâce à l'honnêteté et la franchise absolue en affaires qui font le caractère distinctif de cet établissement important, le Public amateur d'objets d'orfèvrerie de premier choix et du meilleur goût a su comprendre l'importance qu'il y a de faire ses achats à un tel Magasin.
Il fait plaisir aussi de constater qu'en outre de ce qui précède notre bonne population aime à encourager de préférence nos maisons canadiennes françaises.
En réitérant ses plus sincères remerciements pour le passé, M. LACHANCE offre à tous ses meilleurs souhaits de
BONNE ET HEUREUSE ANNEE.
A. BEAUDOIN,
Phone 2140. 70 1/2 rue St-Joseph.

Le progres à Québec

On peut visiblement le constater en faisant une courte visite à la pharmacie Brunet à St-Roch. Les propriétaires de ce vaste établissement ont décidé de se tenir plus que jamais au courant. On peut trouver chez eux les préparations pharmaceutiques les plus récentes au superbe assortiment d'instruments de chirurgie et d'effets de pharmacie en général.
Deux pour un
A partir de mardi prochain, le 2 janvier, on donnera doubles coupons aux magasins de L. A. Fortin, dans St-Roch et St-Sauveur.
On aura ainsi avec les réductions de prix dans tous les départements, l'équivalent d'un escompte de 40 à 50 pour cent.
L'ancien magasin de S. C. Lacroix sera fermé toute la semaine prochaine pour préparer une vente spéciale extraordinaire.
L. A. FORTIN.
Pas 25 p. c.
Mais plus de 50 p. c. est donné sur la balance du stock de FAILLITE DE JAS. CAMPBELL : Chaussures pour patins, Slippers en feutre pour cadeaux, etc., etc.
EM. BROUSSEAU, J. F. PROULX
239, rue St-Jean.

Une guerre menaçante
LA QUESTION DU MAROC SE COMPLIQUE

Les gouvernements d'Algérie et de Tunisie ont ordre de se préparer à des troubles
Londres, 30.—Une dépêche de Toulouse dit que la France a donné des ordres sévères au gouverneur d'Algérie et de Tunisie, de se préparer à des troubles possibles au Maroc et que les négociations au sujet de ce pays sont bien défectueuses.
Le port de l'Espagne présente une activité inaccoutumée.
Rome, 29.—Les cabinets européens continuent à échanger des communications relatives à la question marocaine. Les rois de l'Allemagne ont propositions françaises demandant que l'on s'occupe de résoudre par avance les différentes questions qui seront soumises à la conférence, à commencer par le Maroc.
Madrid, 29.—On a publié hier le texte de la lettre que M. Montero Rios a écrite à M. Monnet, président du conseil, et dans laquelle il déclare qu'il représente l'Espagne à la conférence marocaine. Dans cette lettre, M. Montero Rios déclare que son intention est de se retirer complètement des affaires publiques. Sa retraite est due principalement aux paroles qui ont été prononcées aux Cortès, l'accusant de n'avoir pas soutenu les intérêts de l'Espagne en signant le traité de paix avec les Etats-Unis et d'avoir favorisé la France aux dépens de l'Allemagne.
LA COMPAGNIE DES THÉS ASCOT OFFRE à tous ceux qui leur font l'honneur de la patronner, les souhaits d'une bonne et heureuse année.
500 boîtes de cigares en boîte de 10 pour 25 cts, pour le temps des fêtes chez
A. BEAUDOIN,
70 1/2 rue St-Joseph.
Phone 2140.

Dissolution de société
A mes Clients et Amis,

J'ai à vous annoncer qu'à partir du 21 décembre 1905, je ne fais plus partie de la société Alain et Bruneau. J'ai le plaisir de vous faire part que j'ouvrirai, au mois de février prochain, un magasin de chapellerie, manchements, gros et détail, dans le magasin ci-devant occupé par M. Henry, libraire, 41 rue St-Joseph. Je m'occupe aussi de la confection tel que par le passé. Je vous annoncerai plus tard la date de l'ouverture de mon établissement.
EIZÉAR BRUNEAU.

Imposante cérémonie funèbre

Hier après-midi, le 29 décembre, à 9 heures, le vapeur "Polaris" transportait à Ste-Pétronille, Ile d'Orléans la dépouille mortelle du jeune Jules Baillargeon, fils de sieur Adjudant Baillargeon, pilote. Pour la circonstance, le bateau avait été spécialement mis à la disposition des membres de la famille du défunt et des amis et connaissances, grâce à la demande de M. Alexandre Taschereau, député du comté de Montmorency, et le gérant de la Cie du Grand-Tronc, M. Thompson, a surveillé personnellement le service afin de donner tout le confort possible aux passagers.
Au bout de l'île, une couple de cents personnes étaient réunies au débarcadère et se sont jointes au cortège funèbre.
Un libéra a été chanté sur le corps à l'église de la paroisse et le service solennel a eu lieu ce matin.
Outre les nombreux membres de la famille, nous avons remarqué dans le cortège des funérailles : MM. George Parent et Alexandre Taschereau, les deux députés du comté de Montmorency, MM. Camille Bernier, Joseph Paquet, L. E. Morin, Victor Vézina, Eugène Lachance, Eugène Anetel, F. X. Dion, Adélar Bernier et un grand nombre d'autres.
A la famille du regretté défunt, nous réitérons nos sympathies.

Funérailles de M. J. F. E. Plamondon

Les funérailles de M. J. F. E. Plamondon, marchand, ont eu lieu ce matin, à l'église St-Sauveur au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis.
Le deuil était conduit par les fils du défunt, MM. Alfred et Arthur Plamondon, puis par ses petits-fils.
Les porteurs du coin du poêle étaient l'hon. E. B. Garneau, MM. J. B. Laliberté, G. E. Amyot, Roger Larue, J. B. Bédard et J. E. Beaudry.
La plupart des hommes d'affaires de Québec et un nombre considérable de citoyens faisaient partie du cortège. On remarquait entre autres : MM. J. E. Trépanier, J. E. Fortier, Arthur Drolet, T. A. Roy, A. Emond, C. Klrouac, E. Laliberté, Ernest St-Pierre, C. Lortie, F. Lortie, T. P. Lemieux, M. Bernard, C. Charrier, M. Guillolette, A. Huard, J. B. Gobell, A. Morin, E. Racine, C. Frédéric.
Le service qui a été des plus solennels a été chanté par le Rév. Père Valiquette, curé de la paroisse. Il a aussi présidé à la levée du corps et à l'absoute. Les RR. PP. Granfils et Peron s'assistaient comme diacre et sous-diacre.
L'église avait revêtu ses plus beaux ornements de deuil et la partie musicale a été fort bien exécutée sous l'égide de l'organiste, M. Bernier. La messe des morts harmonisée a été chantée.
Un nombre considérable de personnes sont allées reconduire la dépouille mortelle au cimetière St-Sauveur. "L'Événement" a à la famille en deuil, présente ses plus vives sympathies.

9e Calendrier Annuel
Avec le present Calendrier pour 1906

M. ROSARIO LACHANCE, est heureux de remercier sa nombreuse clientèle du grand encouragement qu'il a reçu depuis qu'il a ouvert à son compte.
Avec des débits très-minimes et dans des circonstances très peu avantageuses, il fait plaisir de constater que cette Maison a pris des développements considérables.
Grâce à l'honnêteté et la franchise absolue en affaires qui font le caractère distinctif de cet établissement important, le Public amateur d'objets d'orfèvrerie de premier choix et du meilleur goût a su comprendre l'importance qu'il y a de faire ses achats à un tel Magasin.
Il fait plaisir aussi de constater qu'en outre de ce qui précède notre bonne population aime à encourager de préférence nos maisons canadiennes françaises.
En réitérant ses plus sincères remerciements pour le passé, M. LACHANCE offre à tous ses meilleurs souhaits de
BONNE ET HEUREUSE ANNEE.
A. BEAUDOIN,
Phone 2140. 70 1/2 rue St-Joseph.

Le progres à Québec

On peut visiblement le constater en faisant une courte visite à la pharmacie Brunet à St-Roch. Les propriétaires de ce vaste établissement ont décidé de se tenir plus que jamais au courant. On peut trouver chez eux les préparations pharmaceutiques les plus récentes au superbe assortiment d'instruments de chirurgie et d'effets de pharmacie en général.
Deux pour un
A partir de mardi prochain, le 2 janvier, on donnera doubles coupons aux magasins de L. A. Fortin, dans St-Roch et St-Sauveur.
On aura ainsi avec les réductions de prix dans tous les départements, l'équivalent d'un escompte de 40 à 50 pour cent.
L'ancien magasin de S. C. Lacroix sera fermé toute la semaine prochaine pour préparer une vente spéciale extraordinaire.
L. A. FORTIN.
Pas 25 p. c.
Mais plus de 50 p. c. est donné sur la balance du stock de FAILLITE DE JAS. CAMPBELL : Chaussures pour patins, Slippers en feutre pour cadeaux, etc., etc.
EM. BROUSSEAU, J. F. PROULX
239, rue St-Jean.

Nouvelles de Montréal
Le budget de 1906.—Plans du port et du chenal.—Jugement important.—Arrestation du gerant de la Canadian Finance Co'y.

(Dépêche spéciale)
Montréal, 30.—Par un vote de 21 contre 8, le conseil de ville a adopté, hier après-midi, le budget pour l'année 1906, qui s'élevait à \$4,305,117.
A une séance de la commission du Port, hier, il a été résolu définitivement de demander au gouvernement provincial de faire imprimer de nouveaux plans du port et du chenal et de les mettre en vente à des prix très modérés, à l'ouverture de la navigation.
L'Assemblée annuelle de la Société de Colonisation a eu lieu, hier. Le rapport accuse une balance en caisse de \$16,320.
L'hon. J. P. B. Casgrain fut élu président et Mgr Bruchési, président honoraire.
La société a adopté une résolution approuvant le programme de l'hon. M. Prévoce.
Le verdict a été rendu cette nuit, à deux heures, dans la cause de La-Proche vs. la compagnie d'Assurances North American. Le juge Doherty a renvoyé l'action.
Jugement sera rendu, ce matin dans la cause de Dan. Gallery.
Max. A. Roth, gérant de la Canadian Finance Co., a été arrêté, hier soir, par la police, à l'occasion d'un procès de faux prétextes de Sylvia Naud.
Le feu a mené hier, la belle église presbytérienne St-Paul, au coin des rues Dorchester et Ste-Monique. Les dommages sont assez considérables.

Les produits canadiens au Mexique

La prochaine convention forestière à Ottawa
(Dépêche spéciale)
Ottawa, 30.—Par le nombre des réportages reçus par le secrétaire de la convention forestière canadienne, qui est convoquée à Ottawa, de 10 1/2 et 12 janvier prochain, le succès de la convention est assuré.
Le juge Lavergne a été nommé assesseur juge de la Cour du Banc du Roi, pour la province de Québec, pendant le congé du juge J. A. Ouirret.
M. Donnelly, agent du Canada au Mexique, se plaint amèrement de plusieurs centaines de barils de pommes qui ont été expédiés du Mexique récemment. La moitié de ces pommes étaient gâtées à leur arrivée à cause des extrêmes de ces barils se trouvaient des pommes de belle apparence. Les centres étaient remplis de pommes de qualité absolument inférieure.
Le dernier envoi de fromages canadiens est arrivé en bonne condition et a fait prime sur le marché. La mortelle et sèche est la meilleure qui soit offerte sur le marché mexicain. Elle est en grande faveur. Les conserves sont de bonne qualité, mais ne sont pas très bien présentées.

Grosse faillite à Boston

(Dépêche spéciale)
Boston, 30.—La maison H. R. Leighton et Cie, courtiers de Boston, a déposé son bilan. Passif, \$500,000.
La commission du tarif
(Dépêche spéciale)
St-Hyacinthe, 30.—Les membres de la Commission du Tarif sont arrivés ici, hier, et siégeront aujourd'hui.

Attention ! Attention !

25 livres de bœuf pour \$1.00 et le monton à 7 cts pour une semaine encore. Effets livrés à domicile au No. 20 marché Flinlay.
LEBLOND & FRÈRE.
Un congé bien mérité
Les grands magasins Z. Pâquet seront fermés mardi. On a voulu favoriser les employés d'un congé qu'ils ont grandement mérité, à la suite des ventes extraordinaires de la semaine.
Mardi, les grands magasins Z. Pâquet ne seront ouverts que pour les employés, afin de leur permettre de préparer la grande vente de jeudi et de vendredi.
La vente extraordinaire que l'on préparera mercredi, ne durera que deux jours, jeudi et vendredi, parce qu'on se propose de commencer l'inauguration lundi, le 8 janvier.
Encore une fois, la vente de jeudi et de vendredi prochaine, comme nous l'annonçons ailleurs, sera une vente à l'emporte-pièce, une vente à tout casser, qu'on nous passe ces deux expressions, parce qu'elles sont caractéristiques et rendent mieux que toute autre ce que l'on veut dire ici.
Donc, à jeudi. En foule à l'immense vente d'articles endommagés et de soldes d'assortiments de la maison Z. Pâquet.
La marchandise va se donner.
Le Dr J. D. Pagé
OCULISTE
53, rue St-Louis, donnera à l'avenir, consultation de 2 heures à 5 heures p. m.
A votre prix
C'est ainsi que sera vendu la balance du fonds de banque-route de CHAUSSURES DE JAS. CAMPBELL ; vous avez encore deux jours seulement à profiter de ce bon marché. Venez en foule.
EM. BROUSSEAU, J. F. PROULX
239, rue St-Jean.

DEMANDES

ON demande UNE BONNE SERVANTE. S'adresser au No. 171 rue Laliberté.
ON demande UNE SERVANTE pour les chambres et avoir soin des enfants. S'adresser au No. 52 Côte Lamontagne, Bas-Ville.
ON demande UNE SERVANTE, munie de bonnes recommandations, sachant faire la cuisine et pouvant se rendre généralement utile. Bons gages. S'adresser chez le Dr D. BROCHU, 63 rue St-Jean, Québec.
Cuisinière Demandée
ON demande UNE BONNE CUISINIÈRE bien recommandée. Bons gages. Madame GASPARD LEMOINE, 9 rue des Remparts.
ON demande UNE FILLE DE CHAMBRE. S'adresser 206, rue Desfossez. 18 dé-c-05
ON demande UNE FILLE générale, sachant faire la cuisine. Bons gages seront donnés. S'adresser à 318 chemin St-Louis, même maison qu'à l'Avenue des Érables. 8 NOV-05

CALENDRIERS RECUS

Gignac, Béland et Cie, marchands de bois et fabricants de portes, etc., offrent un joli calendrier représentant un paysage de campagne avec maison de colon. Les couleurs sont très naturelles et le dessin est net.
—Jolie carte de la Québec Preserving Coy, annonçant les excellents produits de cette compagnie.
—A. L. Poliquin, marchand de tabac et bonbons, calendrier enguirlandé de roses encadrant un charmant paysage.
—La Cie des moulins du Nord nous adresse un superbe calendrier bloc qui fait honneur à son bon goût et à son esprit d'entreprise.

Le Gold Mine Soap vous donnera entière satisfaction ; il fera votre lavage très promptement.

Le tabac CHAMPLAIN est le meilleur des tabacs à fumer et à chiquer.

Société de Rapatriement et de Colonisation

A l'assemblée annuelle de la Société de Rapatriement et de Colonisation du Lac St-Jean, on a procédé à l'élection des officiers et des directeurs pour l'année 1906.
Président, l'hon. J. Tessier ; vice-présidents, MM. J. G. Scott, H. Pettit et Rév. M. Paradis ; secrétaire, R. Dupont.
Directeurs : l'hon. Jules Tessier, l'hon. Amédée Robitaille, M. J. G. Scott, Rév. Joseph Paradis, M. B. A. Scott, M. Alex. Hardy, M. J. D. Guay, M. Naz. LeVasseur, l'hon. sénateur Choquette, M. Ludovic Brunet, L. P. Bilodeau, H. Pettit, M. P. P. Rév. Joseph Renaud, Rév. J. E. Lemieux et M. Alfred Pelletier.
QUERISON CERTAINE POUR LES HEMORRHOÏDES
(Hémorrhagies, Saignements, Extérieurs, Votre pharmacien remboursera votre argent si PAZO OINTMENT ne vous guérit pas entre 6 et 14 jours, 50 cents.)
St-Roch
Ne manquez pas d'aller à St-Roch pour votre vaisselles chez Martel et Martel ; tout sera sacrifié d'ici à quelques temps.
MARTEL & MARTEL,
113 rue St-Joseph.

DECES

Trudel.—A l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, le 29 décembre 1905, à l'âge de 72 ans et 3 mois, sieur Louis-François Trudel, ancien libraire, et père de M. L. J. D. Trudel, de la société S. Bouchard & Co.
Les funérailles auront lieu à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur, mardi, le 2 janvier 1906, à 9 heures, et l'inhumation se fera au cimetière Notre-Dame.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
Pâquet.—Le 29 décembre 1905, à l'âge de 22 ans et 9 mois, Arthémise Pâquet, fille bien-aimée de William Pâquet, de St-Sauveur.
Les funérailles auront lieu mardi matin, le 2 janvier 1906, à 8 heures. Départ de la maison mortuaire, 247 rue Compton, à 11 h. 45 pour l'église St-Sauveur et de là au cimetière de cette paroisse.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
Vézina.—A St-Anne-de-la-Croix, le 23 décembre 1905, à l'âge de 19 ans et 7 mois, M. Roméo Vézina. Son service et sa sépulture ont eu lieu jeudi, le 28 courant, à St-Anne-de-la-Croix.
Messe de Requiem
Racine.—Une messe de requiem sera chantée mardi matin, le 2 janvier, en l'église Jacques-Cartier pour le repos de l'âme de Marie-Cécile Racine, fille de M. Christophe Racine, du Château-Richer.
Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.
PERDU Vendredi matin, une CHIÈNE (Setter), blanche et noire, tachetée de jaune, aboyant au nom de "Lody". Celui qui la ramènera à M. Joseph St-Jean, rue St-Jean, obtiendra un prix de 50 francs et celui qui la retiendra après cet avis s'en verra poursuivi suivant la loi. 30 dé-c-05
PERDU Sur la rue St-Jean de la Croix une montre-bracelet, un autoritrain à 45 francs \$ 0.00. Celui qui les ramènera s'en verra poursuivi suivant la loi. 30 dé-c-05

LECONS ANGLAISES et FRANÇAISES

L'anglais une spécialité. Excellente méthode. Prononciation et orthographe correcte garanties. Apprendre "vite et bien" voilà le résultat satisfaisant auquel l'élève doit s'attendre en suivant nos cours.
Je donnerai aussi des leçons soit de latin, soit de grec à tout élève aspirant aux études classiques et qui voudrait gagner des classes.
S'adresser immédiatement à
M. F. LOZIER,
240 rue St-Jean.
29 dé-c-05

A VENDRE

UN CHEVAL DE TRAIT, à bon marché. S'adresser à
ALEX. ROBITAILLE,
Manufacturier de vinaigre, St-Sauveur, Québec.
28 dé-c-05

AVIS

AVIS est donné à tous les créanciers et débiteurs de feu M. Talbot C. S. Brochu, curé de St-Denis, de présenter leurs réclamations ou de payer leurs dettes d'ici à quinze jours, à l'un ou l'autre des exécuteurs des dernières volontés :
J. B. DESJARDINS, Ptre.
St-Denis de Kamouraska.
P. E. ROY, Ptre.
Curé de Jacques-Cartier, Québec.
30 dé-c-05

VENTE A L'ENCAN
Dans l'affaire de

Achille Michaud,
Marchand, Cabano, INSOLVABLE.
AVIS EST PAR LE PRESENT DONNE que
JEUDI, LE 4 JANVIER 1906
A 11 HEURES A. M.
Sera vendu à mon bureau, 44, rue Dalhousie Basse-Ville, Québec, l'actif de cette succession comme suit :
A—Fonds de commerce.....\$1870 84
Ameublement du magasin..... 14 85
B—Crédits d'après listes..... 1885 09
C—Contant (Cherwell et Vézina)..... 149 49
D—Un emplacement formant partie du lot cadastré numéro 257 de la paroisse de Notre-Dame de La Croix, avec deux constructions maison, magasin et hangar occupé par l'insolvable.
La vente se fera pour chaque item séparément. L'acheteur et la liste des crédits sont visibles à mon bureau.
Le magasin sera ouvert Mardi, le 2 Janvier 1906 pour inspection du stock et liste des crédits. Conditions de vente : argent comptant.
V. E. PARADIS,
Courtier.
Bureau : 44, rue Dalhousie, Québec.
G. R. GREENBERG,
Banquier.
Québec, 27 Décembre 1905

CADEAUX DU JOUR DE L'AN
LE PUBLIC TROUVERA CHEZ

JOSEPH RONDEAU
No. 418 RUE ST-JEAN

Un grand choix de SERVICES A DINER, SERVICES DE TOILETTE, tous les prix. VASES A BOUQUET de 5 cts à \$5.00. LAMPES de 15 cts et au dessus. SERVICES A LIMONADE. SERVICES A LIQUEUR, très grand choix. ALBUMS DE 20 cts à \$6.00. STATUETTES, Porte-bijoux, Porte-montres, DOSSONNIERES et JARDINIÈRES. Avez un grand assortiment de Porcelaine et Verrieres : VERRES A VIN, 35 cts la douzaine. CARRES A VIN, pour 20 cts. Bons articles et bon marché.